
Plan de protection et de mise en valeur du Banc de Portneuf



Naturam Environnement inc.
Août 2001



© Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire
Imprimé au Canada

ISBN 2-9806218-5-4

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2001
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2001

Plan de protection et de mise en valeur du banc de Portneuf

Partenaires financiers



Programme Faune - Nature



*Municipalité de
Sainte-Anne-de-Portneuf*



ÉQUIPE DE TRAVAIL

Promoteur et équipe de concertation

Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire

Directeur de projet : Nicolas Roy, géomorphologue, M.Sc.A.

Chargée de projet principale : Marjolaine Bessette, Biologiste, B.Sc.

Chargée de projet par intérim : Sophie Deruyver, Biologiste, M.Sc.

Équipe de rédaction

Naturam Environnement inc.

Directeur de projet : Claude Théberge, Gestion de projet, M.Sc.

Chargé de projet : Mario Heppell, Biologiste-aménagiste, M. ATDR

Analyse et rédaction : Francis Bélisle, Biologiste, M.Sc.

Cartographie : Renée Richard, Technicienne en génie civil

Nick Girard, Technicien forestier

Robert Laprise, Technicien forestier

Édition et traitement de texte : Janine Beaucage, Secrétaire

Lucie Bellerive, Secrétaire

Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN)

pour le Plan de protection (7.0)

Coordonnateur du Programme québécois de conservation des zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) : Benoît Limoges, Biologiste, M.Sc.

Comité de révision

Marjolaine Bessette, Chargée de projet, Comité ZIP

Claude Théberge, Directeur de projet, Naturam Environnement inc.

Jean-Marie Bélisle, Comité Côtier Les Escoumins à la Rivière Betsiamites

Gontran Tremblay, Municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf

Benoît Limoges, UQCN

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Pages</u>
ÉQUIPE DE TRAVAIL	I
LISTE DES TABLEAUX.....	IV
LISTE DES FIGURES	IV
LISTE DES ANNEXES	IV
PRÉAMBULE	1
1.0 INTRODUCTION.....	2
2.0 LOCALISATION DU BANC DE PORTNEUF	2
3.0 COMPOSANTES DU MILIEU NATUREL.....	5
3.1 MILIEU PHYSIQUE	5
3.1.1 <i>Les composantes d'intérêt.....</i>	5
3.1.2 <i>Formation et évolution de la barre de sable.....</i>	7
3.2 MILIEU BIOLOGIQUE.....	8
3.2.1 <i>Les habitats et leur végétation.....</i>	8
3.2.2 <i>Les oiseaux.....</i>	10
3.2.3 <i>Les mammifères marins.....</i>	15
3.2.4 <i>Les mollusques et bancs coquilliers.....</i>	17
3.2.5 <i>Les poissons.....</i>	17
4.0 COMPOSANTES DU MILIEU HUMAIN.....	18
4.1 HISTORIQUE.....	18
4.2 ACCESSIBILITÉ.....	18
4.3 INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL ET SERVICES EXISTANTS	19
4.4 TENURE DES TERRES.....	20
4.5 ZONAGE ET RÉGLEMENTATION	24
4.6 STATUT ACTUEL.....	27
4.6.1 <i>ZICO d'importance nationale.....</i>	27
4.6.2 <i>Le programme de conservation de l'UQCN.....</i>	27
4.6.3 <i>Habitats fauniques.....</i>	28
4.7 UTILISATION DU TERRITOIRE.....	29
4.8 PORTRAIT TOURISTIQUE	29
4.8.1 <i>Source d'information.....</i>	29
4.8.2 <i>Portrait.....</i>	30

4.8.3	Sommaire	32
4.9	SOURCES DE PERTURBATION	33
4.9.1	<i>La barre de sable</i>	33
4.9.2	<i>Les marais salés, l'estuaire et le milieu maritime</i>	34
4.9.3	<i>La bande littorale et la pointe des Fortin</i>	34
4.10	INTÉRÊT DU MILIEU	35
5.0	POTENTIELS ET CONTRAINTES	36
6.0	ORIENTATIONS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR.....	38
6.1	ORIENTATIONS DE PROTECTION.....	38
6.2	ORIENTATIONS DE MISE EN VALEUR.....	39
7.0	PLAN DE PROTECTION.....	39
7.1	STATUTS PROPOSÉS POUR LE SITE.....	39
7.1.1	<i>Refuge faunique</i>	40
7.1.2	<i>Réserve pour les oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental</i>	41
7.2	ZONAGE PROPOSÉ	41
7.3	AVENUES SPÉCIFIQUES.....	43
8.0	PLAN DE MISE EN VALEUR	43
8.1	PROPOSITIONS D'ACTIVITÉS DE MISE EN VALEUR	43
8.2	PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENTS	45
8.3	PROPOSITIONS D'ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION ET DE RESTAURATION	46
8.4	PROPOSITIONS DE GESTION	49
9.0	ÉVALUATION DES COÛTS ET PRIORISATION DES INTERVENTIONS	50
9.1	ÉVALUATION SOMMAIRE DES COÛTS.....	50
9.2	PRIORISATION DES INTERVENTIONS.....	50
10.0	BIBLIOGRAPHIE.....	52

LISTE DES TABLEAUX

	<u>Pages</u>
Tableau 1. Espèces végétales retrouvées sur la barre de Portneuf, selon l'inventaire sommaire réalisé à l'été 1999.	9
Tableau 2. Liste non exhaustive des espèces d'oiseaux ayant déjà été aperçus sur le banc de Portneuf.	13
Tableau 3. Espèces de mammifères marins observables dans l'environnement maritime du site du banc de Portneuf.	15
Tableau 4. Tenure partielle des terres du site du banc de Portneuf.	23
Tableau 5. Synthèse des potentiels et des contraintes du banc de Portneuf.	37
Tableau 6. Évaluation sommaire des coûts des interventions proposées.	51

LISTE DES FIGURES

	<u>Pages</u>
Figure 1. Localisation du banc de Portneuf.	3
Figure 2. Composantes biologiques et humaines.	11
Figure 3. Tenure et zonage (actuels).	21
Figure 4. Plan de mise en valeur.	47

LISTE DES ANNEXES

	<u>Pages</u>
Annexe 1 - Consultation publique	56
Annexe 2 - Revue de presse	60

PRÉAMBULE

Le Plan de protection et de mise en valeur du banc de Portneuf découle de l'implication des membres d'un comité formé par le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, la Société de la faune et des parcs du Québec, Hydro-Québec, le Comité Côtier Les Escoumins à la rivière Betsiamites, l'Union québécoise pour la conservation de la nature, la Municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf ainsi que par plusieurs membres bénévoles intéressés par le développement du milieu. Les idées véhiculées dans ce document ont été discutées par les membres du comité et ont fait l'objet d'un consensus suite à la tenue de quatre réunions de concertation. Une conférence de presse a eu lieu le 28 août 2001 à Sainte-Anne-de-Portneuf pour annoncer le dépôt du Plan de protection et de mise en valeur du banc de Portneuf pour consultation publique. La consultation publique a eu lieu le 19 septembre 2001 et a permis de valider, avec la population, le contenu du plan. Les commentaires et suggestions recueillis lors de cette consultation sont présentés à l'Annexe 1 de ce document et seront pris en considération lors de la mise en application du plan. Par ailleurs, la revue de presse des étapes de réalisation du projet se situe à l'Annexe 2.

1.0 INTRODUCTION

La réalisation d'un document sur les habitats littoraux d'intérêt situés sur le territoire de la Zone d'intervention prioritaire (ZIP) de la rive nord de l'estuaire, avait permis de confirmer le caractère unique du banc de Portneuf (Heppell *et al.* 2000). L'intérêt que soulève ce milieu est principalement lié à la formation géomorphologique particulière d'un banc qui représente une aire d'alimentation et de repos importante pour plusieurs espèces d'oiseaux, dont certaines sont considérées rares. L'environnement maritime du banc est également un lieu de rassemblement important pour plusieurs espèces de mammifères marins. La richesse et la diversité biologique du milieu ainsi que l'unicité du paysage représentent des attraits naturels à potentiel touristique élevé. La proximité de la municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf, la circulation des véhicules tout terrain et le manque de sensibilisation des citoyens à l'égard de la fragilité et de la richesse du site le soumettent à des perturbations anthropiques.

La conjugaison de l'importance des éléments naturels du milieu et des effets négatifs de certains usages justifie l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur du banc de Portneuf dont les objectifs sont de :

- protéger les composantes naturelles exceptionnelles du banc tout en favorisant leur mise en valeur;
- permettre la réalisation et la mise en place d'activités récréatives et éducatives sur le banc dans une perspective de développement durable.

Le présent plan de protection et de mise en valeur situe d'abord le milieu à l'échelle de la rive nord de l'estuaire maritime du Saint-Laurent. On y retrouve par la suite une description des composantes naturelles d'intérêt et du contexte d'insertion. Les deux chapitres suivants traitent respectivement des grandes orientations de protection et de mise en valeur et des mesures d'encadrement découlant des statuts et des zonages proposés. Enfin, plusieurs avenues d'aménagement, de mise en valeur, de gestion et de sensibilisation sont proposées. Une évaluation sommaire des coûts par poste budgétaire ainsi qu'une priorisation des interventions sont finalement présentées.

2.0 LOCALISATION DU BANC DE PORTNEUF

Le banc de Portneuf est situé sur la rive nord de l'estuaire maritime du Saint-Laurent, à l'intérieur des limites de la municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf (Figure 1). La municipalité compte approximativement 960 habitants et fait partie intégrante du territoire de la MRC de la Haute-Côte-Nord. Elle est située à 17 km à l'ouest de Forestville et à 80 km à l'est de Tadoussac. À plus large échelle, le banc de Portneuf est situé à environ 300 et 550 km des grands centres de Québec et de Montréal respectivement.

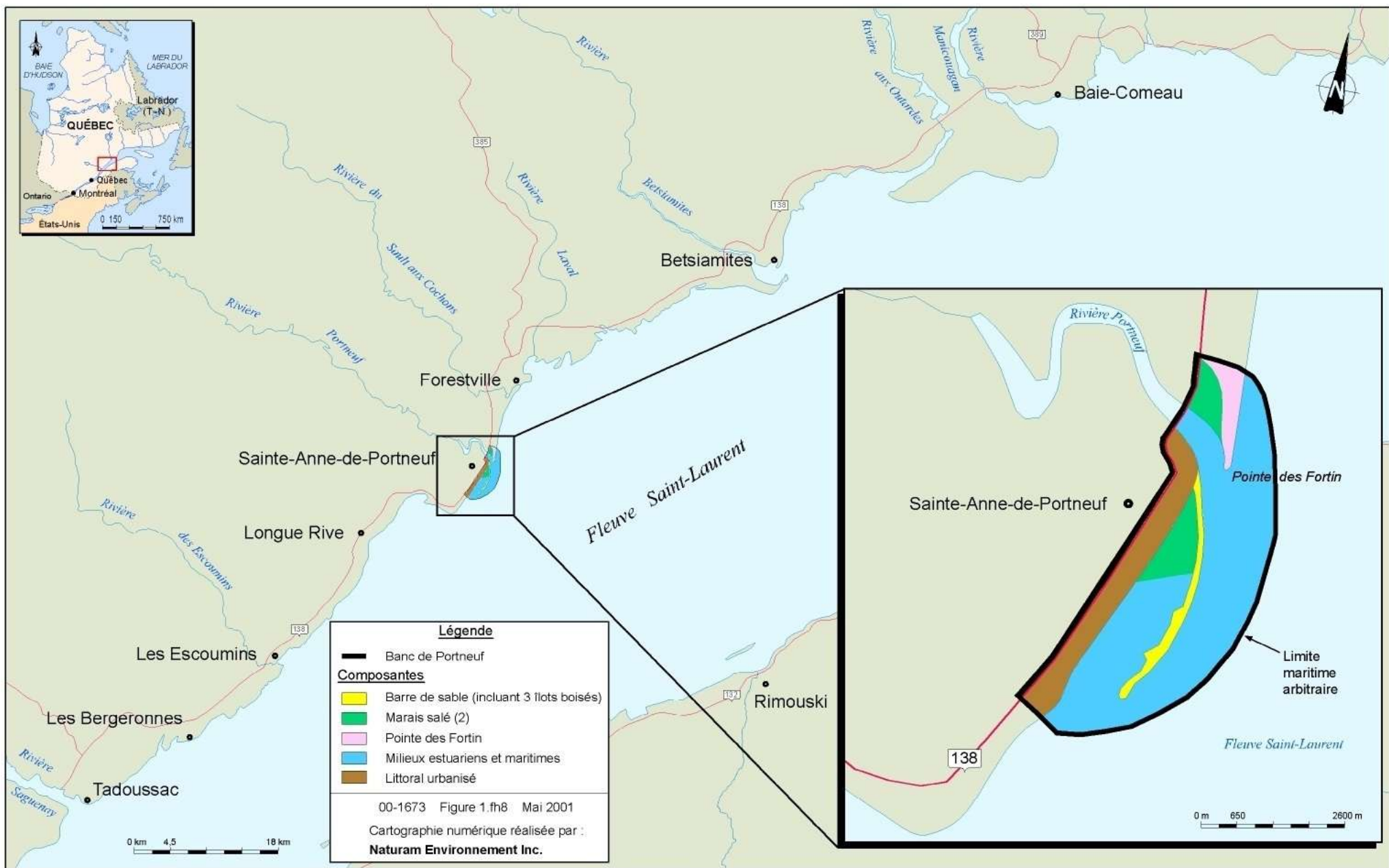


Figure 1. Localisation du banc de Portneuf.

Le banc de Portneuf est facilement visible à partir de la route provinciale 138, qui longe la rive au cœur même de la municipalité. Il s'étend, en milieu maritime, de la pointe des Fortin jusqu'à la pointe au Boisvert. Le site retenu pour l'élaboration du plan de protection et de mise en valeur et dénommé « banc de Portneuf » dans ce document ne comprend qu'une partie seulement de cette étendue et est constitué par :

- la barre de sable comme telle, incluant les 3 îlots boisés;
- le marais salé situé entre la barre de sable et le littoral;
- le marais salé situé en rive gauche de la rivière Portneuf;
- la pointe des Fortin;
- le milieu estuarien, jusqu'à la route 138 (limite amont);
- le milieu maritime entourant la barre de sable et la pointe des Fortin;
- la zone littorale urbanisée à l'ouest de la rivière Portneuf.

Ces composantes biophysiques du milieu sont intimement liées et font partie d'un seul écosystème. Sise en rive droite de l'embouchure de la rivière Portneuf, la barre de sable longe le littoral au sud-ouest et représente l'élément naturel majeur du site. Elle borde, en rive droite, l'embouchure de la rivière Portneuf dans le fleuve Saint-Laurent. Un premier marais salé est situé entre la barre de sable et le littoral urbanisé. Le second est situé en rive gauche de l'estuaire de la rivière Portneuf et seule sa portion comprise au sud de la route 138 a été considérée dans la présente étude. La pointe des Fortin est incluse dans la zone d'étude jusqu'à la limite nord du second marais salé. Pour les besoins du présent plan de protection et de mise en valeur, nous avons retenu le milieu estuarien de la rivière Portneuf jusqu'à la route 138. Le milieu maritime entourant la barre de sable et la pointe des Fortin a été inclus à la zone d'étude en raison de la richesse de sa faune et de son influence sur le milieu terrestre. La limite du milieu maritime a été établie arbitrairement de façon à englober les éléments d'intérêt majeurs en relation avec le site étudié (oiseaux limicoles et marins, mammifères marins, croisières, etc.). La zone littorale urbanisée ceinture la zone d'étude sur une mince bande au nord.

3.0 COMPOSANTES DU MILIEU NATUREL

3.1 Milieu physique

3.1.1 Les composantes d'intérêt

Les composantes physiques d'intérêt du banc de Portneuf sont :

- la barre de sable;
- les îlots boisés;

- les marais salés;
- la pointe des Fortin;
- les milieux estuariens et maritimes.

La barre de sable et les îlots boisés

La barre de sable s'étend sur une longueur de près de 4 km et sur une largeur moyenne d'environ 250 m. Elle est essentiellement constituée de sable fin à moyen avec une faible proportion de caillou et de gravier. Une partie de la barre est située sous la limite des hautes eaux, mais une bande de sable d'environ 1 à 2 km demeure accessible même à marée haute. On y retrouve trois îlots boisés totalisant une superficie de 9,4 ha, lesquels sont caractérisés par une végétation forestière sur un sol constitué à la fois de sable et de matière organique accumulée. De par sa longueur et sa structure, cette formation particulière est unique à l'échelle du Saint-Laurent.

Les marais salés

Entre la barre de sable et le littoral se trouve une vaste batture abritant principalement un marais salé d'environ 42 ha. Le substrat de ce marais est essentiellement composé d'un mélange de sable, de silt et d'argile. En se déplaçant vers l'ouest, la granulométrie des sédiments composant la batture devient progressivement plus sablonneuse.

Un second marais d'environ 29 ha est localisé en rive gauche de la rivière Portneuf et présente un substrat similaire au premier. Celui-ci est traversé par le chemin d'accès à la marina qui le divise en deux.

La pointe des Fortin

La pointe des Fortin borde la rive gauche de l'estuaire de la rivière Portneuf et s'avance sur près de 500 m dans l'estuaire maritime du Saint-Laurent. Le substrat de la pointe des Fortin est surtout composé de sable fin à moyen. Ce milieu demeure émergé même à marée haute.

Les milieux estuariens et maritimes

Au sud de la route 138, l'estuaire de la rivière Portneuf est constitué de larges battures présentes de chaque côté du chenal d'écoulement principal. Ces battures, visibles à marée basse, sont constituées d'un substrat sablonneux avec quelques fractions argileuses et graveleuses. Au nord de la 138, le talus riverain de la rivière est formé d'un substrat davantage argileux.

Les berges de la zone littorale urbanisée sont composées de petits talus sablonneux qui présentent en maints endroits des signes d'érosion assez prononcés et qui alimentent le

système sédimentaire local. À quelques endroits, des enrochements ont été installés pour contrer ce phénomène.

3.1.2 *Formation et évolution de la barre de sable*

La barre de sable a été formée par l'action des courants et des vagues des milieux marin et fluvial, qui façonnent constamment son faciès. Il y a plus d'une centaine d'années, la barre de sable prolongeait la rive gauche de l'estuaire de la rivière Portneuf et devait comporter une longue partie émergeant à marée basse et submergée à marée haute (InteRives 2000). Elle s'est peu à peu allongée jusqu'à la position de l'ancien phare (voir Figure 2, page 11). Vers 1920, une tempête l'a probablement perforée près de l'extrémité actuelle de la pointe des Fortin.

De 1920 à 1955, la longueur de la barre est demeurée relativement stable. Les processus sédimentologiques ont plutôt contribué à augmenter sa largeur et son épaisseur. Après 1955, les conditions de vagues ont changé et le transit sableux a considérablement augmenté en direction sud. La barre a alors été sous l'influence d'un processus d'érosion qui se poursuit encore de nos jours et qui a pour effet de modeler son aspect, en l'amincissant et en l'allongeant. Les raisons précises de ce changement depuis 1950 demeurent inconnues. Mentionnons toutefois que les conditions climatiques ont pu jouer un rôle déterminant dans cette transformation. En effet, les statistiques de vents disponibles indiquent que la fréquence et l'intensité des tempêtes du nord-est ont considérablement augmenté dans l'estuaire maritime du Saint-Laurent, depuis la fin des années 1950. Des observations récentes dans la région suggèrent que le régime des vagues de toute la Côte-Nord est sujet à des changements de régime cyclique, qui reviendraient à des intervalles de l'ordre de plusieurs décennies (InteRives 2000).

De 1920 à nos jours, la migration de la barre vers la municipalité a été d'environ 300 m, soit un taux moyen de déplacement de 3,75 m par année. La barre de Portneuf migrerait donc vers la rive de Sainte-Anne-de-Portneuf de façon naturelle. Le marais salé s'avance parallèlement vers le sud-ouest. Le marais et les habitats côtiers ne seraient toutefois pas menacés par un éventuel ensablement dû à la migration de la flèche (InteRives 2000), et ce, bien que l'on puisse observer des signes importants d'érosion des berges près de l'embouchure de la rivière.

Mentionnons qu'une étude est présentement en cours concernant la géomorphologie générale du littoral marin de la Haute Côte-Nord. Celle-ci devrait apporter une meilleure compréhension de la dynamique littorale de même que certaines précisions sur le déplacement de la barre de sable. Cette étude, commandée par le Conseil régional de développement Côte-Nord, sera disponible au printemps 2002.

3.2 Milieu biologique

Les composantes biologiques d'intérêt du banc de Portneuf sont :

- les habitats et leur végétation;
- les oiseaux;
- les poissons;
- les mammifères marins.

3.2.1 *Les habitats et leur végétation*

La barre de sable

L'unicité de cette structure géomorphologique confère au site son caractère exceptionnel et constitue un écosystème unique en son genre dans l'estuaire maritime du fleuve Saint-Laurent. La barre de sable constitue un habitat idéal pour les espèces végétales caractéristiques des milieux sablonneux littoraux.

Plus de 30 espèces végétales ont été répertoriées sur la barre de sable à l'été 1999 (Tableau 1), ce qui a permis de bonifier la liste réalisée par Kedney et al. (1995).

La végétation présente sur la barre est dominée par l'Élyme des sables et la Gesse maritime. La végétation forestière, circonscrite aux trois îlots boisés, est dominée par les conifères (épinettes noire et blanche) ainsi que par l'aulne. Deux espèces, soit le Sapin baumier et le Pin gris, y avaient été inventoriées en 1995 mais n'ont pas été retrouvées en 1999. À l'extrémité de la barre, la végétation devient très éparse en raison des immersions sporadiques lors des marées de vives-eaux. La pointe des Fortin supporte également une végétation dominée par l'Élyme des sables et la Gesse maritime.

Les marais salés

La végétation du marais salé situé entre la barre et le littoral (42 ha), est principalement représentée par un herbier de Spartine alterniflore (Figure 2), bordé par une mince bande d'herbaçaille salée d'environ 2 à 10 m selon l'endroit. Les chenaux d'écoulement et les mares sont peu profonds. Les mares couvrent 10 à 30 % de la superficie du marais. Onze espèces végétales ont été répertoriées dans l'ensemble de ce marais, dont notamment la Spartine étalée. Cette espèce, typique de l'étagement des marais de la rive sud de l'estuaire, est très peu commune sur la rive nord et ne semble pas former d'étagement réel (petite zone de 2 ha où domine l'espèce).

Tableau 1. Espèces végétales retrouvées sur la barre de Portneuf, selon l'inventaire sommaire réalisé à l'été 1999.

Nom commun	Nom latin
Achillée mille-feuille	<i>Achillea millefolium</i>
Airelle vigne d'ida	<i>Vaccinium vitis-idaea</i>
Aulne sp.	<i>Alnus sp.</i>
Bleuet sp.	<i>Vaccinium sp.</i>
Bouleau blanc	<i>Betula papyrifera</i>
Camarine noire	<i>Empetrum nigrum</i>
Campanule à feuilles rondes	<i>Campanula rotundifolia</i>
Caquillier édentulé	<i>Cakile edentula</i>
Carex sp.	<i>Carex sp.</i>
Céloplèvre brillante	<i>Coelopleurum lucidum</i>
Cornouiller du Canada	<i>Cornus canadensis</i>
Élyme des sables	<i>Elymus arenarius</i>
Épilobe à feuilles étroites	<i>Epilobium angustifolium</i>
Épinette blanche	<i>Picea glauca</i>
Épinette noire	<i>Picea mariana</i>
Fraisier sp.	<i>Fragaria sp.</i>
Framboisier	<i>Rubus sp.</i>
Gesse maritime	<i>Lathyrus maritimus</i>
Graminées sp.	-----
Immortelle	<i>Anaphalis margaritacea</i>
Iris à pétales aigus	<i>Iris setosa</i>
Kalmia à feuilles étroites	<i>Kalmia angustifolia</i>
Livèche écossaise	<i>Ligusticum scoticum</i>
Lycopode sp.	<i>Lycopodium sp.</i>
Peuplier faux-tremble	<i>Populus tremuloides</i>
Potentille à feuilles tridentées	<i>Potentilla tridentata</i>
Aralie à tige nue	<i>Aralia nudicaulis</i>
Sabline faux-péplus	<i>Arenaria peploides</i>
Smilacine étoilée maritime	<i>Smilacina stellata var. maritima</i>
Sorbier d'Amérique	<i>Sorbus americana</i>
Thé du Labrador	<i>Ledum groenlandicum</i>

La végétation du marais salé situé en rive gauche de l'estuaire (29 ha) est principalement représentée par une herbaçaille salée de 24 ha (Figure 2) et un herbier à spartine de 5 ha (Dryade 1980). Auparavant d'un seul tenant, ce marais est aujourd'hui divisé en trois principales herbaçailles, séparées par les chaussées de la route provinciale 138 et de l'accès à la marina. L'aménagement de ces infrastructures a perturbé l'équilibre dynamique de cet écosystème, de sorte que celui-ci compte peu de canaux (étiers), renferme moins de 10 % de marelles et contient très peu de Ruppie maritimes. La composition végétale varie selon l'endroit, mais on retrouve dans l'ensemble une dominance du Jonc de la Baltique, de la Potentille ansérine et des graminées. Les espèces végétales sont semblables à celles retrouvées dans le marais situé à l'intérieur de la barre, à l'exception de l'absence de la Spartine étalée et du Glaux maritime. Très localisée, la Spartine alterniflore forme une bande étroite au bas du marais ainsi qu'autour des canaux et des marelles.

Mentionnons également la présence d'un petit herbier de zostère marine à l'ouest du marais abrité derrière la barre (Figure 2). Le marais et l'herbier forment un milieu côtier utile à l'alimentation et à la reproduction de plusieurs espèces d'oiseaux et de poissons.

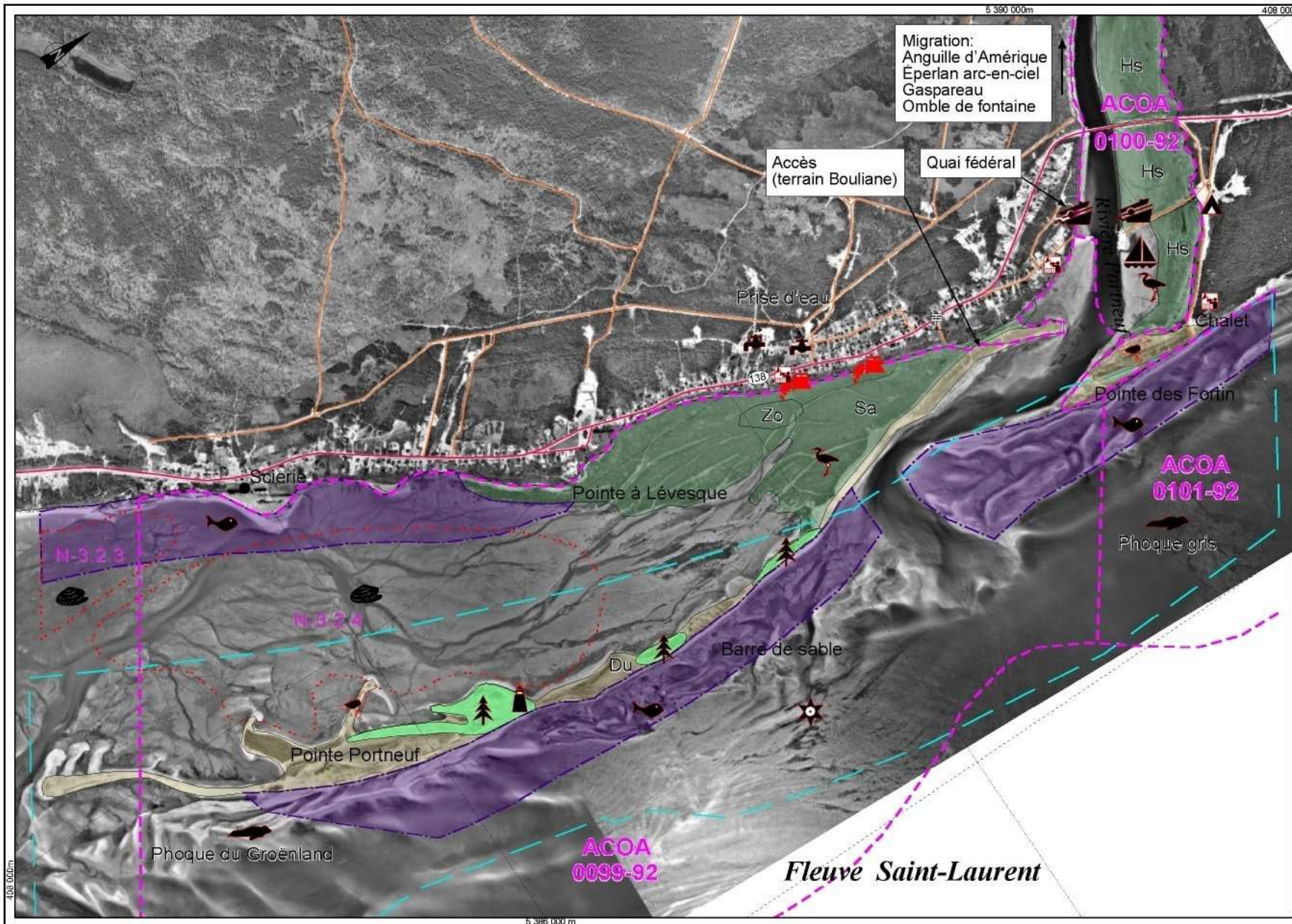
3.2.2 *Les oiseaux*

Richesse générale et intérêt pour le milieu

Le banc de Portneuf représente un site privilégié pour l'observation des oiseaux (Cyr 1992; David 1990). Il est notamment renommé pour l'observation de très grands rassemblements migratoires, ainsi que pour la présence d'espèces particulières (Tableau 2). Les espèces grégaires y sont relativement abondantes.

Le banc de Portneuf accueillerait environ 6 % des limicoles recensés sur l'ensemble du territoire québécois (Maisonneuve et al. 1990). À l'automne 1990, on y a dénombré quelque 14 770 oiseaux appartenant à 16 espèces différentes (Bourget 1991). On y a, entre autres, observé plusieurs centaines de Bécasseaux minuscules (Darveau et al. 1998). Le banc accueillerait également 9 % de la population mondiale de Bécasseau à croupion blanc lors des migrations automnales (Maisonneuve et al. 1990). Le Hibou des marais, une espèce menacée au niveau canadien, et le Busard Saint-Martin sont des utilisateurs réguliers du site en été.

Le banc de Portneuf figure parmi les destinations les plus prisées pour l'observation des oiseaux limicoles au Québec. Le club des ornithologues de Québec (COQ) organise chaque automne une fin de semaine d'observations à cet effet sur le banc de Portneuf. Cette sortie s'avère incidemment l'une des excursions du COQ les plus courues et l'une des plus fertiles en observation pour certaines espèces inusitées. Une journée de début septembre y procure invariablement l'observation de plus de 15 espèces de limicoles, parfois 17 ou 18, dont certaines sont rares comme le Bécasseau d'Alaska, le Bécasseau à échasses, le Bécasseau de Baird et le Bécasseau roussâtre. Les membres du Club d'ornithologie de la Manicouagan (COM) visitent le site en septembre. Certains observateurs s'y rendent jusqu'en octobre.



Plan de protection et de mise en valeur du banc de Portneuf

**Figure 2
COMPOSANTES BIOLOGIQUES ET HUMAINES**

LÉGENDE

- Route principale
- Route secondaire
- Aire de concentration des oiseaux aquatiques
- Hs Herbaçaie salée
- Sa Spartine alterniflora
- Zo Zostère marine
- Du Dune
- Secteur coquillier
- Zone de fraie du Capelan
- Groupe d'oiseaux
- Aire d'alimentation du Grand héron
- Phoque (concentration / échouerie)
- Camping sauvage
- Rampe de mise à l'eau
- Marina
- Balise de navigation
- Prise d'eau
- Emissaire d'eaux usées
- Belvédère
- Ancien phare
- Zone boisée
- Panneau indication

0 125 625 m

Ref. : Photos Q86311-137-138-139 et HQ-00-202-3-4-6
MTM NAD 83 - Fuseau 7
00-1673 Figure 2.th8 Mai 2001

Photo-interprétation et cartographie numérique réalisées par: **Naturam Environnement Inc.**

Tableau 2. Liste non exhaustive des espèces d'oiseaux ayant déjà été aperçus sur le banc de Portneuf.

Nom commun	Nom latin	N	M/A	H
Goéland à bec cerclé	<i>Larus delawarensis</i>	X		
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	X		
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	X		
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	X		
Canard noir	<i>Anas rubripes</i>	X		
Bruant des prés	<i>Passerculus sandwichensis</i>	X		
Barge hudsonienne (peu commun)	<i>Limosa haemastica</i>		X	
Bécasseau à croupion blanc	<i>Calidris fuscicollis</i>		X	
Bécasseau à poitrine cendrée	<i>Calidris melanotos</i>		X	
Bécasseau de l'Alaska (rare)	<i>Calidris mauri</i>		X	
Bécasseau de Baird (rare)	<i>Calidris bairdii</i>		X	
Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>		X	
Bécasseau minuscule	<i>Calidris minutilla</i>		X	
Bécasseau roussâtre (très rare)	<i>Tryngites subruficollis</i>		X	
Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>		X	
Bécasseau semipalmé	<i>Calidris pusilla</i>		X	
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>		X	
Bécasseau violet	<i>Calidris maritima</i>		X	
Bécasseau à échasses (rare)	<i>Calidris himantopus</i>		X	
Bécasseau roux	<i>Limnodromus griseus</i>		X	
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>		X	
Courlis courlieu	<i>Numenius phaeopus</i>		X	
Grand chevalier	<i>Tringa melanoleuca</i>		X	
Petit chevalier	<i>Tringa flavipes</i>		X	
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>		X	
Pluvier bronzé (peu commun)	<i>Pluvialis dominica</i>		X	
Pluvier semipalmé	<i>Charadrius semipalmatus</i>		X	
Tournepierrre à collier	<i>Arenaria interpres</i>		X	
Grand héron	<i>Ardea herodias</i>		x	
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>		X	
Hiboux des marais	<i>Asio flammeus</i>		X	
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>		X	
Labbe parasite	<i>Stercorarius parasiticus</i>		X	
Sarcelle à ailes vertes	<i>Anas crecca carolinensis</i>		X	
Cormoran à aigrettes	<i>Phalacrocorax auritus</i>		X	
Grand harle	<i>Mergus merganser</i>		X	
Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>		X	
Fuligule à collier	<i>Aythya collaris</i>		X	
Macreuse à front blanc	<i>Melanitta perspicillata</i>		X	
Garrot à œil d'or	<i>Bucephala clangula</i>		X	
Harelde kakawi	<i>Clangula hyemalis</i>			X
Harfang des neiges	<i>Nyctea scandiaca</i>			X

N = nidification; M/A = migration/alimentation; H = hivernage

Aire de nidification

L'extrémité de la barre de Portneuf accueille une grande concentration de Laridés. Trois espèces y seraient nicheuses, mais leurs effectifs varient beaucoup selon les années. En 1995,

on y a dénombré sept couples de Goélands argentés, trois couples de Goélands marins et 20 couples de Sternes pierregarin (Mousseau et Armellin 1996). Selon l'inventaire sommaire réalisé à l'été 1999, un grand nombre d'adultes ont été observés (environ 1 000 répartis en deux groupes), mais seulement 16 juvéniles ont été dénombrés. En juin 2001, plusieurs centaines de couples de Goélands à bec cerclé et de nombreux nids ont été observés (Jean-Marie Bélisle, comm. pers.). Les effectifs de Sternes pierregarins seraient par ailleurs en diminution, seulement huit individus non nicheurs ayant été observés à l'été 1999 et aucun en 2001. De plus, selon Rémi Gilbert et Michel Dixon (comm. pers.) les sternes n'y nicheraient qu'occasionnellement. En effet, ces oiseaux farouches sont sensibles à la prédation par les goélands et au dérangement humain (Razurel 1995). Parmi les autres espèces nicheuses sur la barre de sable, mentionnons la présence d'un grand nombre de Bruant des prés (R. Gilbert comm. pers; Gauthier et Aubry 1995). Le Canard noir nicherait dans le marais à spartine à l'intérieur de la barre de sable (R. Gilbert comm. pers; Gauthier et Aubry 1995) ainsi que dans le marais bordant la rivière, comme l'ont confirmé les observations réalisées à l'été 1999.

Aire d'alimentation et halte migratoire

Les marais salés sont fréquentés régulièrement par le Grand héron comme aire d'alimentation durant la période de nidification et d'élevage des petits. Jusqu'à 12 individus y ont déjà été vus au même moment (Naturam Environnement, données non publiées). Cette espèce niche sur l'île Laval près de Forestville, à quelque 17 km à l'est de la barre.

Le banc de Portneuf est un site d'alimentation essentiel pour les oiseaux de rivage lors des migrations automnales (Naturam Environnement 1998; Bourget 1990). Des concentrations très élevées de limicoles peuvent alors y être observées. Les premiers chevaliers se présentent vers le 15 juillet.

Les espèces les plus communes sont le Pluvier semipalmé, le Pluvier argenté, le Tournepierre à collier, le Bécasseau à croupion blanc, le Bécasseau sanderling et le Bécasseau semipalmé (R. Gilbert et M. Dixon, comm. pers.). Le site serait aussi l'une des plus importantes haltes pour le Bécasseau à croupion blanc, le Pluvier argenté et le Bécasseau roux (Bourget 1991). Le marais salé et les battures derrière la barre supportent une importante communauté d'invertébrés permettant de nourrir ces limicoles.

La pointe des Fortin représente aussi un endroit particulièrement intéressant pour observer les limicoles en migration automnale. En août et en septembre, on observe des milliers d'oiseaux en migration appartenant à 25 espèces environ, la plupart étant des limicoles. Depuis plusieurs années, il s'y observe jusqu'à 1 000 oiseaux quotidiennement lors de cette période (Les Nouvelles d'Icette, 26 juin 1998). À la mi-août plus particulièrement, entre 500 et 600 Pluviers argentés peuvent y être aperçus sur une base journalière (Birdlife International 2000).

Le banc de Portneuf est également l'hôte d'une grande concentration d'anatidés lors des migrations automnales et printanières. À l'automne 1991, on y a observé la présence du Canard noir, de la Sarcelle à ailes vertes, du Cormoran à aigrettes et du Grand Harle. Au printemps 1992, au cours d'une seule virée d'inventaire, une centaine de Macreuses noires et de Fuligules à collier, accompagnés entre autres de Macreuse à front blanc et de Garrot à œil d'or ont été vus à proximité du banc. Par ailleurs, des groupes d'eiders et de cormorans non nicheurs y sont observés occasionnellement durant la saison de nidification.

Finalement, le site se démarque par la présence de certaines espèces particulières. Il est l'un des rares endroits où l'on peut observer facilement le Labbe parasite (Boisseau 1998; Cyr 1992; David 1990).

Aire d'hivernage

Le banc de Portneuf constitue une aire d'hivernage pour plusieurs centaines d'Harelda kakawi (Savard 1990). Ajoutons également que jusqu'à sept Harfangs des neiges y ont déjà été observés simultanément durant la période hivernale.

3.2.3 Les mammifères marins

Cétacés

L'environnement maritime contigu au banc de Portneuf abrite une faune marine relativement abondante et diversifiée. La baie formée par la barre de sable offre un habitat propice à l'accumulation de petits invertébrés (Boisseau 1998), ce qui y favorise la concentration de mollusques filtreurs, de petits poissons et de mammifères marins (Tableau 3).

Tableau 3. Espèces de mammifères marins observables dans l'environnement maritime du site du banc de Portneuf.

Nom commun	Nom latin
<u>Cétacés (Rorquals et baleines)</u>	
Petit rorqual	<i>Balaenoptera acutorostrata</i>
Rorqual commun	<i>Balaenoptera physalus</i>
Rorqual bleu	<i>Balaenoptera musculus</i>
Rorqual à bosses (Mégaptère)	<i>Megaptera novaeangliae</i>
Marsouin commun	<i>Phocoena phocoena</i>
<u>Pinnipèdes (phoques)</u>	
Phoque gris	<i>Halichoerus grypus</i>
Phoque commun	<i>Phoca vitulina</i>
Phoque du Groenland	<i>Phoca groenlandica</i>

Les cétacés profitent de cette richesse en nourriture, favorisée à la fois par la présence de ces habitats côtiers et des courants profonds d'eau froide remontant dans l'estuaire maritime par le chenal laurentien. Le secteur est un endroit particulièrement propice à l'observation du Petit Rorqual, du Rorqual commun et du Rorqual bleu qui viennent s'y alimenter en saison estivale (Boisseau 1998). D'autres espèces de cétacés peuvent aussi être aperçues tels le Marsouin commun ou le Rorqual à bosses.

Le Rorqual bleu, le plus gros mammifère vivant sur la planète, est considéré vulnérable au Canada (COSEPAC 1999). Chaque année, plusieurs spécimens reviennent s'alimenter dans l'estuaire maritime pour une période de cinq à six mois, bien qu'il soit possible de rencontrer des Rorquals bleus en tout temps de l'année dans le Saint-Laurent. Certains spécimens y ont même été vus en février, respirant entre les bancs de glace.

L'estuaire maritime du Saint-Laurent est l'un des seuls endroits au monde pour l'observation du Rorqual bleu dans les eaux intérieures et à quelques kilomètres de la côte. Selon les années, entre 40 et 100 individus fréquenteraient le Saint-Laurent. La période d'observation la plus propice se situe entre la fin juillet et la fin octobre. Lors de certaines journées d'observations fructueuses, près de 20 individus peuvent être aperçus au large du banc de Portneuf (Croisières du Grand Héron 2001).

Phoques

Les Phoques du Groenland, gris et commun, sont régulièrement observés dans l'environnement maritime du banc de Portneuf. En été, les Phoques gris et commun s'échouent occasionnellement sur la barre de sable (Groupe Conseil Génivar n.d.; Mousseau et Armellin 1996; Naturam Environnement 1998; Portneuf 2001). Une colonie de Phoques gris, en reproduction, y aurait été rapportée (Mansfield et Beck 1977 In Michaud 1991), bien qu'il soit reconnu que la majorité des individus de cette espèce se reproduisent à l'extérieur du système laurentien (île de Sable, Nouvelle-Écosse).

Une carte sur les données de l'estuaire maritime (Pêches et Océans Canada, n.d.) montre que la pointe des Fortin et la section littorale située au nord de celle-ci servent aussi, du printemps à l'automne, d'échouerie pour le Phoque gris. La même carte montre également, le long de la barre de Portneuf et au sud de celle-ci, une vaste échouerie utilisée, en hiver, par le Phoque du Groenland.

Ces deux échoueries ne seraient plus fréquentées par les phoques depuis quelques années (Yvon Bélanger, comm. pers.).

3.2.4 *Les mollusques et bancs coquilliers*

La partie ouest du banc de Portneuf abrite un important banc coquillier de 9,6 km², occupé principalement par la Mye commune (Groupe Conseil Génivar n.d.; Naturam Environnement 1998). Des concentrations de myes sont aussi signalées près de l'extrémité sud de la barre de sable ainsi qu'au large de la pointe des Fortin. L'inventaire sommaire de l'été 1999 a permis de remarquer la présence d'une grande concentration de Macome baltique du côté nord de la barre (dans la baie) et de Mésodesme arctique au sud de la barre et à la pointe des Fortin. À l'intérieur des marelles des deux marais, les densités de gammares sont relativement élevées. Le long des chenaux, de nombreux autres petits mollusques dont la Littorine rugueuse du nord, peuvent également y être observés.

3.2.5 *Les poissons*

Au moins 14 espèces de poissons fréquenteraient la partie aval de l'estuaire de la rivière Portneuf ainsi que le milieu maritime limitrophe au banc de Portneuf (Kedney et al. 1995). Le Capelan fraie sur la barre de Portneuf, particulièrement vers la fin de mai (Groupe Conseil Génivar n.d.; Kedney et al. 1995; Naturam Environnement 1998). La baie située à l'intérieur de la barre, est utilisée entre autres par l'Épinoche à trois épines, l'Épinoche à quatre épines, l'Épinoche à neuf épines, l'Éperlan arc-en-ciel, le Gaspareau et le Poulamon atlantique (Kedney et al. 1995). La présence de larves et d'adultes en fraie suggère des activités de reproduction à cet endroit pour l'Épinoche à trois épines. Le Hareng atlantique, diverses espèces de plies et les lançons fréquentent également le secteur maritime environnant.

Certains travaux réalisés à la fin des années 1990, soit avant la mise en place de l'ouvrage hydroélectrique PN-1, avaient permis de capturer certains spécimens de Saumon atlantique, de Lamproie marine et d'Anguille d'Amérique dans la portion amont de l'estuaire (C. Théberge, comm. pers.). Au pied du barrage hydroélectrique de PN-1, il y a une section d'eau douce de faible dimension qui abrite un site de fraie de l'Éperlan arc-en-ciel (Théberge et Auclair 1999). Il demeure peu probable que la réduction de l'ordre de 20 % des débits de la rivière Portneuf à la tête de l'estuaire ait des répercussions importantes sur les activités de fraie de cette espèce (Hydro-Québec 1999). Bien que la réduction du débit fluvial entraînerait une augmentation de la fréquence des intrusions salines, les sites d'incubation demeureront en eau douce, puisqu'ils sont situés à proximité des eaux de restitution de la centrale PN-1 (Hydro-Québec 1999).

4.0 COMPOSANTES DU MILIEU HUMAIN

4.1 Historique

Le nom de Portneuf, dont l'origine demeure inconnue, apparaît sur les plus anciennes cartes du pays en 1625. Dès 1653, Portneuf fut intégré à l'intérieur de la Seigneurie de « Mille-Vaches » qui comprenait la baie de Mille-Vaches, rivière à l'Éperlan, rivière à la Truite, Pointe-au-Boisvert, pointe de Mille-Vaches, village de Portneuf-sur-mer, île ou banc de Portneuf et Rivière-Portneuf. Au cours des siècles suivants, Portneuf fut reconnu pour la richesse de ses fourrures et de ses ressources forestières.

Il semble par ailleurs que toute activité de transformation du bois ait cessé dans cette localité vers 1895 de sorte que Sainte-Anne-de-Portneuf, dans son emplacement actuel, ne comptait plus qu'une dizaine de familles au début du siècle. En 1906, une forte tempête détruit et emporte complètement le phare fait de bois érigé sur la barre de sable. Celui-ci a été reconstruit en 1921 et équipé d'un éclairage au fanal. En 1922, on constate que « la rivière a déjà commencé à couper le banc » (Portneuf 2001). En 1925, la compagnie Hamilton Cove agrandira le chenal pour permettre aux barges de passer dans la rivière.

Le second phare fut démoli en 1965 simultanément au déménagement des bâtiments comme le hangar à l'huile et la maison. Le tout fut transporté sur la glace et amené au village. Les bâtiments sont toujours existants. Mentionnons que les pêcheurs de Sainte-Anne-de-Portneuf récoltaient jadis de l'anguille, de la plie, du hareng et de l'éperlan à l'aide de fascines et pêchaient également des saumons avec des filets. Le banc de myes de l'extrémité ouest permettait aussi une cueillette abondante.

4.2 Accessibilité

Une pancarte, peu visible de la route 138, annonce aux visiteurs l'emplacement du stationnement donnant accès à la barre. Ce dernier a été aménagé par la municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf, sur un lieu connu sous l'appellation de « terrain Bouliane ». Un second point d'accès, non indiqué et situé à proximité du premier, permet également de rejoindre la barre à partir de la route provinciale 138. Il faut alors emprunter un chemin qui longe la salle de quille de la municipalité pour y accéder.

À proximité de l'aire de stationnement du terrain Bouliane, on trouve un panneau sur lequel une carte de la barre situe les principaux points d'intérêt. La barre peut être visitée à pied presque en tout temps, à l'exception de son extrémité qui est inondée en partie lors des marées hautes. Il faut prévoir au moins quatre heures de marche pour parcourir cette barre (aller-retour).

Il existe quelques endroits permettant d'observer le banc de Portneuf depuis la route 138. Au moins deux de ces points d'observation ont été aménagés par la municipalité et offrent quelques emplacements de stationnement, un belvédère couvert, des tables de pique-nique ainsi qu'une vue panoramique intéressante.

Pour accéder à la pointe des Fortin, il faut emprunter un chemin en terre battue, dont l'entrée est située à quelques dizaines de mètres à l'est du pont, sur la route provinciale 138. On peut ensuite se stationner à la marina ou au bout du chemin. Une visite à pied permet de parcourir le littoral sablonneux.

Il est également possible d'explorer en embarcation le secteur maritime entourant le banc. À cet effet, une rampe de mise à l'eau est à la disposition des utilisateurs de la marina située à l'embouchure de la rivière Portneuf. Cette dernière compte une trentaine de places à quai, dont 10 pour les visiteurs. Le quai fédéral, situé en rive droite de la rivière, offre aussi une rampe de mise à l'eau. Ce quai serait cependant démantelé sous peu et les équipements servant à décharger les bateaux de pêche seraient transférés à la marina. Par contre, la mise à l'eau serait maintenue en place.

En suivant les bouées installées par les usagers de la marina, les plaisanciers peuvent contourner les bancs de sable et accéder sans danger au secteur maritime. Cependant, le chenal d'écoulement peu profond de la rivière limite la circulation des embarcations lors des marées basses.

4.3 Infrastructures d'accueil et services existants

Quelques pêcheurs utilisent la marina (quai fédéral) comme port d'attache. Actuellement, les débarquements de pêche se font au quai fédéral, mais ceux-ci se feront à la marina lorsque les équipements seront transférés.

La municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf compte une poissonnerie et une usine qui transforme principalement du crabe. Les pêcheurs peuvent y écouler leurs captures. Notons que cette usine procède aussi à la transformation d'autres espèces tels le Turbot, le Buccin et la Mactre de Stimpson.

Depuis quelques années, un entrepreneur (Les Croisières du Grand Héron) offre aux résidants et aux touristes, des excursions d'observation en bateau pneumatique, au large de la municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf et dans le secteur de Forestville. Les départs se font de la marina de Sainte-Anne-de-Portneuf. Selon la saison, ces excursions permettent d'observer les baleines, les phoques, les oiseaux aquatiques et le phénomène de bioluminescence du plancton. Cette activité en expansion (Y. Bélanger, comm. pers.), favorise un contact étroit avec l'environnement marin et offre des possibilités d'observation

exceptionnelles pour plusieurs espèces. Les possibilités d'observation sont accrues en août, septembre et octobre.

La rivière Portneuf est aussi le site d'une activité de pêche hivernale qui se déroule principalement en amont du pont de la route 138, où de nombreuses cabanes permettent la pêche blanche à l'Éperlan arc-en-ciel. Cette pêche se pratique également à proximité en aval de la centrale PN-1. Les autres espèces susceptibles d'être capturées sont le Poulamon atlantique et l'Omble de fontaine anadrome. Notons aussi la présence d'une petite centrale hydroélectrique de la Société Innergex (PN-1) juste en amont de l'estuaire de la rivière Portneuf (Naturam Environnement 1998).

La capacité d'hébergement locale est limitée à deux gîtes touristiques situés dans la municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf, soit le gîte du passant La Nichée (cinq chambres) ainsi que le gîte La Maison Fleurie (trois chambres) (Associations touristiques Manicouagan et Duplessis 1999).

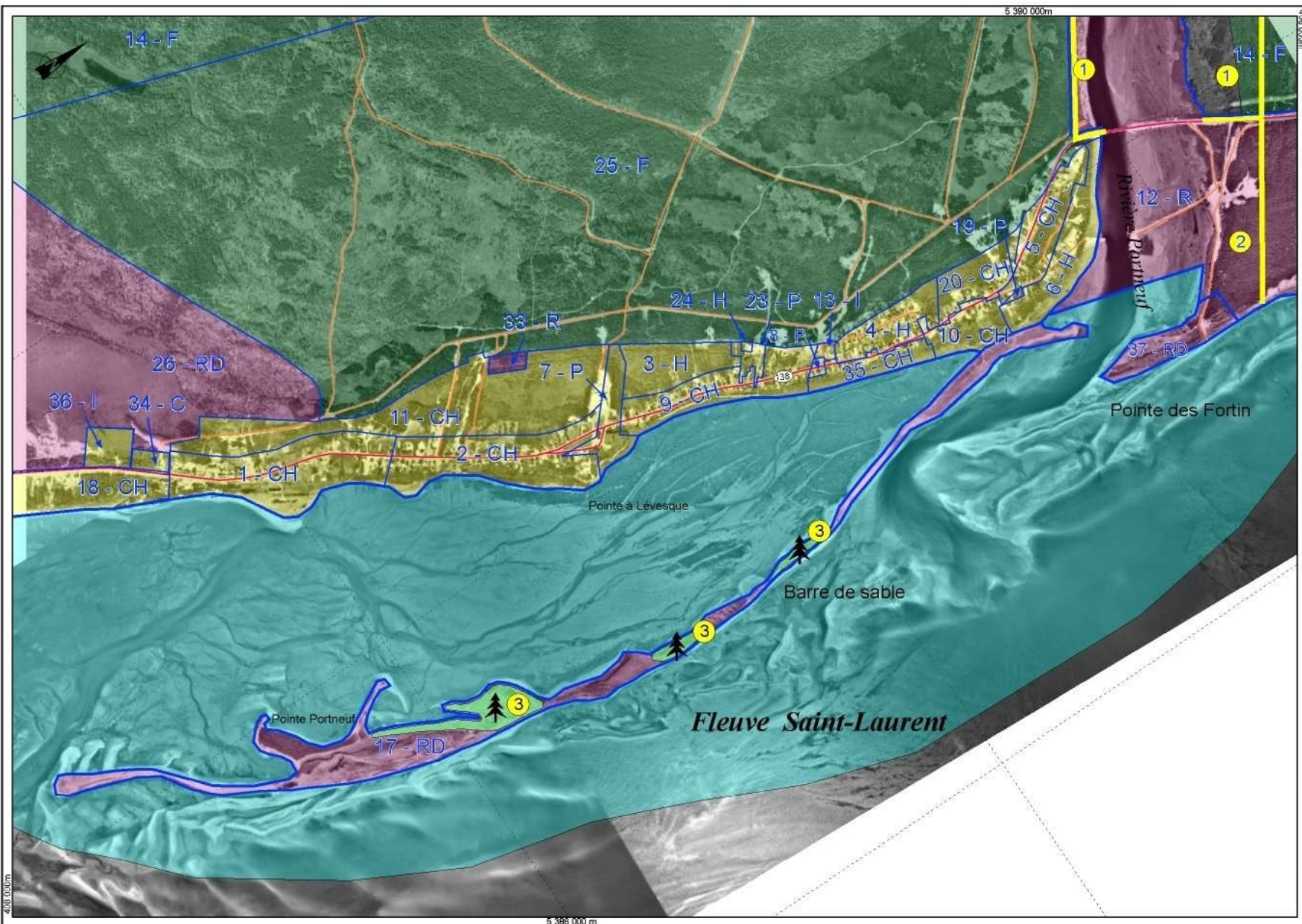
Un chalet en bois a été aménagé au haut de la falaise de la pointe des Fortin. Il sera éventuellement doté de toilettes sèches, mais ne peut servir à l'hébergement pour l'instant. Il est situé à proximité du sentier multifonctionnel reliant le secteur de la pointe des Fortin à Forestville et sert de relais pour le ski de fond. Un escalier permet de rejoindre le chalet, au haut du talus, depuis la pointe des Fortin. Des aires de pique-nique ont été aménagées le long du sentier. Ce dernier n'est pas encore complété par rapport à son plan de développement initial (Municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf 1993).

Les locaux de la municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf abritent un musée faunique qui peut être visité par le public, durant la période comprise entre le 24 juin et la fête du Travail. Son entrée est gratuite. On y expose plusieurs animaux naturalisés.

À l'échelle régionale, on retrouve un premier site touristique d'intérêt à environ 17 km à l'est, dans la municipalité de Forestville (musée la Petite Anglicane). À l'ouest, le Centre d'interprétation des marais salés de Pointe-au-Boisvert est localisé à environ 15 km de la municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf.

4.4 Tenure des terres

La barre de sable, de même que le marais et le fond marin du secteur, sont de tenure publique et appartiennent à la province de Québec. Les droits de propriété des trois îlots boisés présents sur la barre sont gérés en son nom par le ministère des Ressources naturelles (secteur du Territoire) (Figure 3). Quant aux droits associés au fond marin situé sous le niveau correspondant approximativement à celui des plaines mers supérieures à grande marée,



Plan de protection et de mise en valeur du banc de Portneuf

**Figure 3
TENURE ET ZONAGE
(ACTUELS)**

LÉGENDE

- Infrastructure linéaire**
- Route principale
 - Route secondaire
- Tenure**
- Limite de lot
 - 2 Numéro de lot (Tableau 4)
- Zonage**
- Limite de zonage
 - 19 - P Numéro de zonage
 - Récréatif
 - Forestier
 - Urbain
 - Exploitation maritime
- Autre**
- ▲ îlot boisé
- Affectation**
- F Forestier
 - RD Conservation
 - R Récréation
 - P Public et institutionnel
 - H Habitation
 - CH Commercial, service et habitation
 - I Industriel

0 125 625 m
 Ref. : Photos Q96311-137-138-139 et HQ-00-202-3-4-6
 MTM NAD 83 - Fuseau 7
 00-1673 Figure 3.fn8 Mai 2001

Photo-interprétation et cartographie numérique réalisées par:
Naturam Environnement Inc.

ce qui inclut les marais salés, ils sont gérés par le Service de la gestion du domaine hydrique public du ministère de l'Environnement du Québec (Ronald Éthier, arp.-géom., MENV, comm. pers.). Cette juridiction provinciale est reconnue par l'article 919 du Code civil qui stipule que « le lit des lacs et cours d'eau navigables et flottables est, jusqu'à la limite des hautes eaux, la propriété de l'État », sauf dans les cas où la loi ou un acte de concession particulier en dispose autrement. Or, cet article s'applique aussi au fleuve Saint-Laurent et la limite des hautes eaux se définit en milieu marin par le niveau correspondant à la ligne des hautes marées ordinaires dont l'altitude est de 2,5 m par rapport au zéro géodésique (Niveau moyen de la mer; Roy 1999).

Les juridictions fédérales n'ont ainsi aucun effet sur la notion spécifique de propriété du milieu. Cependant, ces juridictions, découlant principalement de la Loi sur la protection des eaux navigables (LPEN) et de la Loi sur les pêches, encadrent les usages associés au milieu et peuvent, dans certains cas, représenter une sérieuse contrainte pour les utilisateurs habituels ou potentiels du secteur. Ainsi, la LPEN, administrée par Pêches et Océans Canada, s'applique à tout projet qui peut affecter un tant soit peu la navigabilité du plan ou cours d'eau, tandis que la Loi sur les pêches, administrée aussi par Pêches et Océans Canada, s'applique aux projets qui peuvent affecter la faune marine et ses habitats. Dans les deux cas, des autorisations doivent être demandées avant la réalisation de tout projet d'aménagement d'ouvrages ou d'infrastructures dans le milieu aquatique.

Pour ce qui est des autres terrains entourant la barre de sable, il convient de noter que la bande de terre bordant la rivière en rive gauche (est), entre la route 138 et l'extrémité de la pointe des Fortin, est la propriété de la municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf (Tableau 4). En amont du pont, les bandes de terre longeant les deux rives sont propriété de l'entreprise Emballages Stone (Canada inc.), une filiale d'Abitibi-Consolidated. Pour leur part, l'ensemble des berges du littoral, en aval du pont de la route 138 en rive droite (ouest) et se prolongeant vers l'ouest le long de la municipalité, appartiennent à de nombreux propriétaires privés, à l'exception du quai fédéral.

Tableau 4. Tenure partielle des terres du site du banc de Portneuf.

N ^o	N ^o de lot	Propriétaire	Superficie (m ²)
1	285 / 286	Emballages Stone (Canada inc.)	1 290 700
2	287-P	Municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf	305 500
3	358 / 359 / 360	MRN (secteur du Territoire)	93 800

¹ voir Figure 3

4.5 Zonage et réglementation

Selon le règlement municipal de zonage # 92-133, l'affectation générale du secteur de la barre de sable et de la pointe des Fortin fait partie du groupe des usages « Récréation ». Cette affectation regroupe quatre classes d'usages, à savoir :

1. les usages de « Parc et Espace vert » (Ra) qui incluent aussi, outre les parcs et espaces verts municipaux, le stationnement hivernal des bateaux;
2. les usages dits « Extensifs » (Rb) qui s'inscrivent dans la poursuite et la réalisation des objectifs de protection et de mise en valeur de certains milieux naturels municipaux et qui peuvent se traduire de manière non limitative en belvédères, sites d'observation, centre d'interprétation de la nature, sentiers multifonctionnels de randonnée et camping rustiques;
3. les usages dits « Intensifs » (Rc) qui concernent tous les terrains et bâtiments destinés à la pratique de sports et autres activités récréatives tant intérieures qu'extérieures et qui peuvent se traduire de manière non limitative en aréna, piscine publique, terrain de sport (baseball, football, soccer, tennis, etc.), centre de ski, club de golf, camping semi-aménagé ou aménagé, port de plaisance (marina) et service d'excursion et;
4. les usages de « Conservation » (Rd) qui ont pour objet la protection, l'observation et l'interprétation de la nature et qui peuvent se traduire de manière non limitative en réserves écologiques, parcs de conservation ou réserves fauniques.

Suivant cette nomenclature, et les détails présentés au cahier de spécification du règlement de zonage, la barre de sable (17-Rd) est vouée à des usages exclusifs de conservation. Ainsi, la pratique d'aucune autre activité, faisant partie des autres classes d'usages du groupe « Récréation », ne serait autorisée dans les secteurs de la barre de sable et de la pointe des Fortin. Du côté de la pointe des Fortin (37-Rd), les classes d'usages autorisés sont celle de conservation ainsi que celle d'usages extensifs. Par ailleurs, la zone comprise entre la route 138 et la pointe des Fortin, incluant l'embouchure de la rivière Portneuf et la marina, n'est pas affectée à des usages de conservation (12-R). Elle est plutôt vouée aux usages de parc et espace vert ainsi qu'aux usages extensifs et intensifs. Cette affectation se traduit dans ce secteur par la présence d'une marina, d'un stationnement hivernal de bateaux et d'un service d'excursion en mer. Aucune affectation particulière n'a été attribuée dans la réglementation municipale au marais derrière la barre, ni même au milieu marin face à cette barre et à la pointe des Fortin. Cependant, la MRC de la Haute-Côte-Nord a attribué à ces secteurs une affectation générale d'« Exploitation maritime » dans son schéma d'aménagement régional. Cette

affectation permet la réalisation d'activités telles que la pêche récréative et commerciale (poissons, crustacés, etc.), les croisières, la cueillette des mollusques, etc.

Il convient de souligner ici que la municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf a manifesté explicitement son intention de maintenir la vocation de conservation pour la barre de sable et la pointe des Fortin. Dans le même sens, depuis 1989, en raison de son caractère exceptionnel, de son écologie supportant mal les activités humaines, de son bon potentiel d'utilisation par la sauvagine ainsi que de la présence d'un milieu humide, la MRC de la Haute-Côte-Nord reconnaît officiellement dans son schéma d'aménagement une affectation de conservation à ce secteur du banc de Portneuf. Cette position de la MRC devrait être confirmée à nouveau dans la version préliminaire du schéma d'aménagement révisé qui devrait être adoptée en 2001 (Yves Gendron, MRC Haute-Côte-Nord, comm. pers.). À noter que les affectations des deux autorités doivent être compatibles. Suite à la révision des schémas d'aménagement et des plans d'urbanisme, la MRC délivre à cet effet un certificat de conformité à la municipalité. D'autre part, soulignons également que le ministère des Ressources naturelles (secteur du Territoire), dans son plan général d'affectation des terres du domaine public, reconnaît aussi l'importance particulière de la barre de sable et du littoral du côté de la pointe des Fortin et ce, tant du point de vue écologique et faunique que du point de vue historique, culturel, touristique, éducatif, géomorphologique et scientifique. À ce titre, ce ministère a identifié ces deux secteurs en tant qu'aire de préservation.

Pour ce qui est du reste du littoral municipal dans la zone d'étude, les affectations de chaque côté de la route 138 sont de nature typiquement urbaine, à savoir « habitation, mixte, public et industriel ». La zone boisée adjacente au périmètre d'urbanisation a reçu, pour sa part, une affectation essentiellement « forestière ». Enfin, le terrain Bouliane, qui appartient à la municipalité et qui constitue l'accès principal à la barre de sable, présente une vocation mixte, c'est-à-dire résidentielle et commerciale. Selon la municipalité, cette vocation, non idéale en regard des objectifs d'accueil récréotouristique, devrait être modifiée sous peu afin de mieux refléter la vocation de cet accès privilégié à la barre de sable.

Outre ces diverses affectations, la réglementation municipale présente également d'autres dispositions pertinentes à la mise en place d'un plan de protection et de mise en valeur du banc de Portneuf. Celles méritant plus particulièrement d'être signalées sont les suivantes :

- tous les terrains, occupés ou non, doivent être laissés libres de cendres, d'eaux sales, d'immondices, de déchets, de détritiques, de fumier, d'animaux morts, de matières fécales ou putréfiables, de rebuts, de pièces de véhicules et de véhicules désaffectés (art. 10.1.5 du règlement de zonage et art. 10 du règlement sur les nuisances);

- aucune opération de remblayage, de déblayage, ni aucun ouvrage ou construction n'est autorisé dans les sites écologiques fragiles, à moins de travaux publics appuyés par une étude d'impact sur l'environnement (art. 13.2 du règlement de zonage);
- constitue une nuisance et est prohibé le fait de faire l'usage d'une arme à feu, d'une arme à air comprimé, d'un arc, d'une arbalète à moins de 300 mètres de toute maison, bâtiment ou édifice ainsi qu'à tout endroit dans les limites de la municipalité où la signalisation l'interdit et ce, compte tenu de la dangerosité d'une telle utilisation (art. 5 du règlement sur les nuisances);
- constitue une nuisance et est prohibé le fait d'allumer ou de maintenir allumé un feu dans un endroit privé sans permis sauf s'il s'agit d'un feu de bois allumé dans une installation spécialement conçue à cet effet et que ce feu est utilisé de façon à ne pas nuire à la jouissance paisible et au bien-être du voisinage (art. 8 du règlement sur les nuisances). Sur les terres publiques, une autorisation doit être demandée à la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU).

Finalement, en plus de ces dispositions réglementaires municipales, certaines dispositions provinciales présentent également un intérêt, dont celles se rapportant à la circulation des véhicules motorisés dans certains milieux fragiles (L.R.Q., Q-2, r.2.2). Les articles d'intérêt sont les suivants :

- la circulation des véhicules motorisés est interdite sur les dunes du domaine public au Québec. Elle peut être autorisée dans des sentiers identifiés à cette fin et aménagés conformément à la loi (ex. : Îles de la Madeleine) (art. 2 du règlement).
- la circulation de véhicules motorisés, autres que les motoneiges, est interdite sur les plages, sur les cordons littoraux, dans les marais et dans les marécages, situés sur le littoral du fleuve Saint-Laurent, de l'estuaire et du golfe Saint-Laurent (art. 4 du règlement). Le présent article n'a pas pour effet d'empêcher l'exercice d'activités reliées à la chasse, à la pêche ou au piégeage qui sont pratiquées légalement, ni la circulation de véhicules motorisés dans des sentiers identifiés à cette fin et aménagés conformément à la loi, ni l'utilisation de tels véhicules pour permettre l'accès à une propriété privée.
- le présent règlement n'a pas pour effet d'empêcher l'utilisation de véhicules motorisés dans l'exécution d'un travail (ex. : activités d'interprétation de la nature) (art. 5 du règlement).

4.6 Statut actuel

4.6.1 ZICO d'importance nationale

Le banc de Portneuf bénéficie du statut actuel de Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) qui est décerné par l'organisme Birdlife International.

En 1985, ce dernier lançait, en Europe, le programme des Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO). Depuis, ses partenaires, établis dans plus de 100 pays, ont réussi à créer un réseau international ayant pour but :

- d'identifier un réseau de sites considérés cruciaux pour les oiseaux;
- de protéger les sites qui en ont le plus besoin.

Ce programme a été implanté au Canada en 1996 par deux organismes nationaux : Études d'oiseaux Canada, qui est en charge de la désignation des sites ZICO, et la Fédération canadienne de la nature, qui s'occupe du volet conservation.

Déjà, le statut de ZICO a officiellement été attribué à plusieurs centaines de sites au Canada. Un site est désigné ZICO s'il répond à l'un des critères suivants :

- il abrite de façon régulière une espèce en péril au niveau canadien;
- il accueille une espèce endémique ou ayant une aire de répartition réduite;
- il abrite une communauté aviaire représentative d'un biome;
- il constitue une aire de concentration abritant un nombre d'oiseaux représentant au moins 1 % de la population nationale, continentale ou globale, que ce soit lors de la nidification, de la migration ou de l'hivernage.

Près de 100 sites ont été désignés ZICO au Québec. Cette désignation n'a aucun effet juridique, mais veut plutôt inciter les décideurs et les promoteurs à respecter la valeur patrimoniale du site. Cependant, la désignation d'une ZICO amène souvent, par la suite, une protection légale. Le prestige d'une ZICO peut aussi faciliter la mise en marché d'activités écotouristiques.

4.6.2 Le programme de conservation de l'UQCN

En parallèle avec ce processus de désignation, dans chaque province des organismes ont pour mandat de développer des activités de conservation dans certains sites. Au Québec, c'est l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) qui agit à titre de responsable du programme ZICO. En collaboration avec la Fédération canadienne de la nature (FCN), cet organisme travaille avec les intervenants locaux à améliorer la protection des sites choisis et à les mettre en valeur.

Parmi le large éventail de sites d'importance pour les oiseaux au Québec, l'UQCN en a sélectionné un certain nombre où des activités de conservation, menées en partenariat avec des organismes du milieu, pourraient réduire certaines menaces qui pèsent sur les populations d'oiseaux et leurs habitats.

Les sites prioritaires au Québec ont été identifiés par un comité avisé composé d'un représentant des organismes suivants : le Service canadien de la faune (SCF), la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ), l'Association québécoise des groupes d'ornithologues (AQGO), la Fondation pour la sauvegarde des espèces menacées (FOSEM) et l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN). La sélection de ces sites prioritaires a été influencée par le dynamisme des communautés locales et des intervenants déjà en place, l'importance des menaces, le caractère naturel du site, l'importance biologique du site, la présence d'espèces aviaires en péril et la tenure des terres.

Le banc de Portneuf figure parmi les premiers sites à avoir été sélectionnés. Pour chacune des ZICO sélectionnées, un plan de conservation est élaboré en collaboration avec les communautés locales. Pour le banc de Portneuf, un plan de protection et de mise en valeur a été préparé. Dans un premier temps, l'UQCN s'est associé à un organisme du milieu, dans le cas présent le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, qui s'est montré intéressé à prendre le leadership dans la conservation de la ZICO. Cet organisme a eu la responsabilité de contacter les intervenants et d'organiser les rencontres. Le processus de planification communautaire qui en a résulté a impliqué la plupart des corporations et des propriétaires touchés par la ZICO du banc de Portneuf. Il a permis d'identifier les actions de conservation à entreprendre et les partenaires qui pourraient participer à l'atteinte des objectifs. Une fois complété, le plan servira à mobiliser les ressources financières, humaines et matérielles nécessaires à la mise en œuvre des activités planifiées.

La ZICO du banc de Portneuf a une importance nationale en raison de certaines espèces d'oiseaux qui la fréquentent à un moment de l'année. Ce sont les oiseaux de rivages qui y séjournent en grand nombre, c'est-à-dire un nombre dépassant le seuil de 10 000 oiseaux limicoles.

4.6.3 Habitats fauniques

Le banc de Portneuf comprend également trois aires de concentration des oiseaux aquatiques (ACOA) reconnues depuis 1992 comme habitats fauniques en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (ACOA 0099-92 / 0100-92 / 0101-92, voir Figure 2). Ce statut implique que, sans autorisation du ministre, il est interdit d'y exercer toute activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à ces habitats. Un

nouvel inventaire aérien des aires de concentration des oiseaux aquatiques a été réalisé en 2000. Suite à cet inventaire, les trois aires identifiées en 1992 ont conservé leur statut (Jacqueline Peltier, FAPAQ, comm. pers.).

4.7 Utilisation du territoire

Le banc de Portneuf est actuellement utilisé pour l'observation d'oiseaux et de mammifères marins, la baignade, la cueillette de mollusques et de petits fruits, la chasse à la sauvagine et la pêche au capelan. Les chasseurs sportifs fréquentant le site recherchent essentiellement les canards. La chasse sportive débute à la mi-septembre de chaque année et la fréquentation du site ne dure généralement que quelques jours suite à l'ouverture. L'intensité de l'activité semble également limitée à environ 10 chasseurs annuellement.

Les sorties d'observation sur la barre de sable doivent être planifiées en fonction des marées. Le moment le plus propice pour l'observation des oiseaux se présente environ 3 heures avant la marée haute.

Le secteur coquillier N-3.2.4 (Figure 2), l'un des deux seuls renfermant une certaine abondance de Mye commune dans les environs, a été fermé en mai 1997. Seul le secteur N-3.2.3 demeure encore ouvert. Notons à ce sujet, que deux émissaires d'eaux usées municipales se déversent au fond du marais (Figure 2) et qu'ils constituent des sources potentielles de contamination du secteur coquillier.

Plus au large, diverses espèces halieutiques sont exploitées, soit plusieurs espèces de Plies, le Flétan atlantique et la Morue franche. Les invertébrés les plus recherchés sont la Mactre de Stimpson, le Buccin commun, l'Oursin vert et le Crabe des neiges (Pêches et Océans Canada, n.d.).

Un site d'enfouissement désaffecté est situé à Sainte-Anne-de-Portneuf à 500 m de la rive, en bordure de la route 138 (Naturam Environnement 1998; BIOREX, 1996).

4.8 Portrait touristique

4.8.1 Source d'information

Le portrait de l'achalandage touristique de la région de Sainte-Anne-de-Portneuf a été tracé à partir des données statistiques de la saison 2000 disponibles. Aucun bureau d'information touristique n'est spécifiquement présent sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf. Les données ont donc été tirées majoritairement des bureaux d'information touristique les plus importants en termes d'achalandage et les plus près du site, soit ceux de

Tadoussac (données tirées d'Hardy 2000 et de Boudreault 2000) et de Forestville (données tirées d'Hardy 2000).

4.8.2 *Portrait*

Les résultats statistiques présentés sont directement tributaires des données fournies par les villégiateurs lors de leur passage aux différents bureaux d'information touristiques. Le portrait de la clientèle touristique et de leurs attentes tiré de ces résultats comporte donc des limites et les résultats doivent être interprétés avec discernement. L'expérience a par exemple démontré que la clientèle de chasseurs et de pêcheurs fréquentant la Côte-Nord utilise peu l'Association touristique pour la planification de leur voyage, de sorte qu'ils sont nettement sous-représentés dans les tableaux statistiques de l'A.T.R.

Sur une base annuelle, la Maison du tourisme de Tadoussac enregistre le plus fort achalandage touristique pour tout le territoire nord-côtier. De la mi-mai à la mi-octobre 2000, cette maison a reçu 31 000 visiteurs sur un total de 84 000 enregistrés dans le réseau des 15 bureaux d'information touristique existants entre Tadoussac et Natashquan (incluant Fermont). L'achalandage de 31 000 visiteurs dénombrés en 2000 représente une baisse d'environ 4 000 visiteurs par rapport à 1999. La période touristique de plus grand achalandage couvre les mois de juin, juillet et août. La fréquentation touristique débute lentement en mai alors qu'en septembre et en octobre, on note une diminution d'achalandage coïncidant avec la fin de la période touristique annuelle.

On retrouve deux bureaux d'information touristique entre Tadoussac et Sainte-Anne-de-Portneuf, soit ceux de Bergeronnes et de Les Escoumins. Un troisième bureau est situé à quelques kilomètres à l'est de la barre soit à Forestville. L'achalandage estival en 2000 totalise respectivement 12 630, 3 926 et 3 269 visiteurs pour ces trois bureaux.

Un indice de leur provenance peut être établi à partir de l'enregistrement des touristes aux bureaux touristiques de la région. Les données du bureau d'information touristique de Tadoussac, s'établissent comme suit pour l'année 2000 :

- Québécois : 48 %
- Européens : 39 %
- Canadiens (hors Québec) : 6 %
- Américains : 4 %
- Autres origines : 3 %

Au bureau de Forestville, celui le plus près du site du banc de Portneuf, la répartition de la provenance des visiteurs s'établit comme suit :

- Québécois : 78 %

- Européens : 15 %
- Canadiens (hors Québec) : 5 %
- Américains : 2 %
- Autres origines : moins de 1 %

Plus à l'est, au bureau d'information de Baie-Comeau, la proportion de Québécois grimpe à 85 % tandis que celle de la clientèle européenne diminue à 8 %.

L'ensemble de ces données démontrent que la majorité de la clientèle touristique de la Côte-Nord provient du Québec et de l'Europe. Près de 65 % des quelque 14 700 visiteurs québécois enregistrés à Tadoussac en 2000 provenaient des grandes régions urbaines de Montréal (50 %) et de Québec (15 %).

En général, on note une diminution de l'achalandage ainsi qu'un changement de la proportion de la provenance Québec-Europe entre Tadoussac et les autres destinations situées plus à l'est sur la Côte-Nord. À la Maison du tourisme de Tadoussac, la moitié de la clientèle touristique est québécoise. En se dirigeant vers l'est, la proportion de la clientèle québécoise augmente tandis que celle européenne diminue. La clientèle européenne est davantage concentrée dans le secteur communément appelé BEST (Bergeronnes, Escoumins, Sacré-Cœur, Tadoussac) avec une moyenne de 33 %. Le mouvement à la baisse des visiteurs français se poursuit (diminution de 12 % par rapport à 1999). Environ 12 100 Français ont été accueillis à la Maison touristique de Tadoussac en 1995 par rapport à quelque 6 700 en 2000.

Règle générale, les visiteurs se renseignent beaucoup et utilisent des moyens variés pour le faire. Ils « magasinent » et comparent, notamment en ce qui a trait aux établissements d'hébergement, recherchant un rapport qualité/prix qui correspond à leurs moyens financiers. La majorité des demandes d'informations sont faites durant la période touristique et non durant l'hiver quoiqu'on note une certaine hausse des demandes dès le mois de mars.

Les sources d'information les plus utilisées par les Québécois depuis quelques années sont le guide touristique régional (32 %), le bouche à oreille (28 %), les offices de tourisme (16 %) et plus récemment, Internet (8 %). Les demandes d'information acheminées par Internet sont en hausse marquée depuis 2 ou 3 ans. Les renseignements demandés au bureau d'informations touristiques de Tadoussac concernaient Tadoussac et la Côte-Nord dans 61 % et 48 % des cas respectivement. La qualité et l'authenticité des produits sont les caractères les plus recherchés. La clientèle est généralement scolarisée et avide de connaître la culture et le mode de vie local. La Maison du tourisme de Tadoussac a créé la vidéothèque en 1997 pour donner le « goût de la côte » aux visiteurs par le biais de l'image. À l'aide d'un menu de 40 films, la vidéothèque permet de faire la promotion de toutes les parties du territoire et tente, par ce moyen, de convaincre les visiteurs de pousser plus loin leur aventure sur la Côte-Nord.

Les principales activités pratiquées en 2000 lors d'un séjour sur la Côte-Nord ont été par ordre d'importance :

- Les croisières en mer : 21 %
- Les visites des musées et des centres d'interprétation : 20 %
- La randonnée pédestre : 16 %
- La détente : 10 %
- L'observation des animaux : 9 %
- La visite des parcs : 8 %
- La visite des barrages : 7 %
- Le kayak de mer : 3 %
- La pêche : 3 %

Les préférences diffèrent quelque peu entre la clientèle québécoise et européenne, mais les 3 premières activités du palmarès demeurent privilégiées par les deux types de clientèles.

La durée des séjours a été de 1,95 jour en moyenne en 2000. Les touristes ont voyagé par groupe de 2,3 personnes et 16 % d'entre eux avaient des enfants. Le nombre de touristes en « second séjour » constitue depuis quelques années, près de 45 % de l'ensemble des touristes. Les visiteurs ne prennent pas de longues vacances improvisées et les contraintes budgétaires sont prises en compte. La hausse de la randonnée pédestre de 24 % et la baisse des croisières aux baleines de 6 % par rapport aux années antérieures en témoignent de façon éloquent. Une diminution importante de l'ordre de 10 à 15 % des visites, des attraits et des activités de plein air est constatée sur tout le territoire Manicouagan.

Les modes d'hébergement privilégiés depuis 2 ans, tant par la clientèle québécoise qu'européenne, sont :

- Hôtel-motel : 37 %
- Gîte : 27 %
- Camping : 24 %

Les véhicules motorisés sont de plus en plus populaires auprès des Européens et sont inclus dans la catégorie camping. Le réseau d'hébergement affichait complet à Tadoussac, du 20 juillet au 17 août.

4.8.3 *Sommaire*

Le portrait tracé à partir des données statistiques disponibles démontre globalement que le pôle touristique « BEST » (Tadoussac, Les Bergeronnes et Les Escoumins) connaît un achalandage annuel important en juin, juillet et août principalement. La clientèle fréquentant cette région est

principalement constituée de Québécois et d'Européens. L'achalandage touristique diminue de façon marquée au cours de cette même période plus à l'est sur la Côte-Nord. La clientèle y est principalement québécoise, les Européens s'aventurant apparemment peu à l'est des Escoumins.

Les visiteurs se renseignent en général beaucoup avant et durant leur séjour. Le guide touristique demeure la source d'information privilégiée, bien que les demandes d'information véhiculées par Internet connaissent une hausse marquée depuis deux ou trois ans et se font plus tôt en saison. Les visiteurs voyagent par petits groupes de deux à trois personnes, visitent la région durant environ deux jours en moyenne et recherchent principalement les croisières en mer, les musées et la randonnée pédestre comme activité. Les modes d'hébergement privilégiés sont variés et vont de l'hôtel au camping en passant par les véhicules motorisés qui connaissent une popularité grandissante auprès de la clientèle européenne.

Ce portrait démontre que le site du banc de Portneuf se situe hors du pôle touristique le plus important sur la Côte-Nord. Les véhicules d'information en hausse tel l'Internet pourraient être mis à profit pour faire connaître le site. La faible capacité d'hébergement local ne répond qu'à une certaine clientèle appréciant la formule « Gîte ». Les activités privilégiées par les villégiateurs concordent avec les orientations de développement du site (croisière et randonnée).

4.9 Sources de perturbation

Le site à l'étude est soumis à de nombreuses perturbations, particulièrement d'origine humaine. La proximité de la municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf favorise une fréquentation et une utilisation du site parfois intensives. Les sources de perturbations ainsi que leurs effets sont présentés par type d'habitats.

4.9.1 La barre de sable

Le piétinement de la végétation par les VTT a déjà constitué la principale perturbation de la barre de sable et du pourtour des îlots boisés. La végétation qui colonise le sommet de la barre, particulièrement sensible au piétinement, joue un rôle essentiel de protection contre l'érosion par l'eau et le vent. Rappelons que la barre joue également un rôle d'écran protecteur pour les berges de la municipalité.

Une fréquentation touristique importante du site pourrait aussi avoir un effet sur la faune avienne. Toutefois, selon Rémi Gilbert (comm. pers.), le site serait loin d'avoir actuellement atteint un seuil de saturation quant à la présence humaine et sur son effet possible sur la fréquentation par les oiseaux. Enfin, bien qu'aucune donnée ne permette de le confirmer pour

le site de Sainte-Anne-de-Portneuf, il est probable que certaines activités humaines, telle la circulation en VTT, puisse limiter les activités de nidification et d'alimentation des oiseaux.

À l'entrée sur la barre de sable, on note également la présence de sites de feux de camps où on retrouve divers types de déchets laissés sur place par les villégiateurs.

4.9.2 Les marais salés, l'estuaire et le milieu maritime

Les marais salés ont déjà subi plusieurs remblayages majeurs notamment lors de l'aménagement de la route 138 et de la route d'accès à la marina. Ces activités ont eu pour effet d'affecter la dynamique hydrologique de ces milieux et par conséquent leurs productivités. Les chenaux et les marelles des marais salés ont été modifiés ou sont disparus à plusieurs endroits. La circulation des motoneiges dans le marais salé en rive gauche de la rivière Portneuf laisse aussi des cicatrices visibles en été.

Le déversement des égouts de la municipalité dans le marais abrité derrière la barre de sable, entraîne une pollution bactérienne locale. Ce réseau sanitaire relie les 2/3 de la municipalité avec un débit estimé à 118 m³/j.

Quoique pratiquée en importance marginale et très tard durant la saison touristique, soit après la période d'achalandage maximale, la chasse à la sauvagine représente pour plusieurs utilisateurs, une activité incompatible avec l'observation de la nature.

L'estuaire de la rivière est aujourd'hui peu soumis à de nouvelles perturbations comparativement à la période intensive de l'exploitation forestière du milieu du siècle. La navigation maritime pourrait toutefois occasionner un certain taux d'érosion riveraine par batillage ou encore occasionner un dérangement des oiseaux fréquentant le secteur. De manière plus générale, toute forme de harcèlement des oiseaux et mammifères par les embarcations motorisées est préoccupante.

4.9.3 La bande littorale et la pointe des Fortin

Les vagues de tempête, particulièrement en périodes de vives-eaux et de marées d'équinoxe, sont des agents naturels d'érosion littorale dont les effets sont parfois majeurs. Les petites falaises sont ainsi érodées à chaque année lors des marées de vives-eaux d'équinoxe. D'ailleurs, un enrochement a été mis en place pour tenter de ralentir ce processus qui menaçait certaines habitations.

Une certaine pollution serait causée par la halte de kayakistes ou de pêcheurs de capelan, de passage sur le site de la pointe des Fortin. Ces villégiateurs laissent parfois sur place des

déchets et résidus de feux de grève. Le piétinement de la végétation par les VTT est également observé.

4.10 Intérêt du milieu

Il existe une forte volonté locale de s'impliquer dans la protection et la mise en valeur du banc de Portneuf. À cet effet, un document d'acquisition de connaissances et de mise en valeur des habitats du banc de Portneuf a été produit en 1995 pour le Comité Touristique de Rivière-Portneuf. Ce Comité, dont la mission était de promouvoir le développement touristique de la municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf, a été créé en novembre 1992 et dissolu à l'été 1999.

Le document produit pour le Comité révèle qu'en termes d'interprétation, le site est intéressant à plusieurs points de vue, dont la formation géomorphologique, l'histoire, les oiseaux, les habitats aquatiques et terrestres particuliers. Le banc de Portneuf est également inclus depuis 1996 dans les limites du projet de la Forêt habitée Iberville. L'intérêt porté par la Forêt habitée Iberville est grand en raison du caractère particulier de la barre de sable et de sa richesse écologique, lesquels ont fait naître des initiatives de mise en valeur et de sensibilisation.

En octobre 1998, la municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf a rédigé un document intitulé « Proposition d'un plan d'action pour la conservation et la mise en valeur du banc de sable et infrastructures adjacentes ». Lors d'une rencontre organisée dans le cadre de la planification stratégique régionale de la MRC de la Haute-Côte-Nord, la municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf a identifié le tourisme comme le premier secteur de développement prioritaire pour son plan quinquennal 1999-2004.

Parmi les projets en cours qui démontrent l'intérêt du milieu pour le développement du site, mentionnons celui de l'aménagement d'un sentier multifonctionnel qui rejoint actuellement la municipalité de Forestville depuis les environs de la pointe des Fortin. Le sentier projeté pourrait également rejoindre Longue-Rive à l'ouest et éventuellement s'étendre plus loin en Haute-Côte-Nord.

Un rapport de consultation concernant le guide d'intervention en matière de protection et de mise en valeur des habitats littoraux d'intérêt de Tadoussac à Pointe-des-Monts a aussi été réalisé récemment (Cardinal 2000). Ce rapport traite spécifiquement de la barre et résume les recommandations des intervenants du ministère des Pêches et des Océans du Canada (POC), de la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ), du Service canadien de la faune (SCF), de la Fondation de la faune du Québec (FFQ) et du Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) de la rive nord de l'estuaire.

5.0 POTENTIELS ET CONTRAINTES

Le banc de Portneuf renferme de nombreux potentiels liés à la conservation et à la mise en valeur du milieu (Tableau 5). Ceux-ci sont principalement tributaires de la présence d'habitats à valeur écologique exceptionnelle ainsi que d'une faune abondante et diversifiée. La barre de sable constitue à cet effet, une formation géomorphologique particulière et unique à l'échelle du Saint-Laurent, permettant entre autres, une incursion dans le milieu maritime. On peut également y observer plusieurs espèces d'oiseaux et de mammifères marins de grand intérêt.

Les principales contraintes liées à la conservation du milieu proviennent de la présence de sources de perturbations anthropiques importantes comme la circulation des VTT et du rejet des eaux usées non traitées dans le marais salé (Tableau 5). L'éloignement relatif du banc de Portneuf des grands centres urbains et du pôle touristique de Tadoussac représente parallèlement la principale contrainte liée à la rentabilité économique de sa mise en valeur. En effet, la clientèle québécoise et européenne, qui représente l'essentiel des visiteurs en saison touristique, fréquente peu la portion du territoire nord-côtier situé à l'est de Les Escoumins.

Tableau 5. Synthèse des potentiels et des contraintes du banc de Portneuf.

	Vocation	
	Conservation	Mise en valeur
POTENTIELS		
• Valeur écologique très élevée du site. Mosaïque d'habitats variés et à haute valeur faunique : barre de sable, marais salés, zosténaie, milieux estuariens et maritimes	X	X
• Unicité de la formation géomorphologique de la barre de sable	X	X
• Lieu unique de concentration d'oiseaux migrateurs, principalement de limicoles. Présence d'espèces rares	X	X
• Haut lieu d'observation des oiseaux au Québec		X
• Présence d'une faune marine riche et diversifiée, caractérisée principalement par la présence du Rorqual bleu pouvant être observé près des côtes		X
• Proximité de la route provinciale 138		X
• Habitats accessibles	X	X
• Présence d'accès publics aménagés (barre de sable, marais et pointe des Fortin)		X
• Présence de points d'observations littoraux		X
• Présence de sites populaires pour la récolte du Capelan		X
• Présence de trois habitats fauniques reconnus en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune	X	X
• La barre de sable et les terres adjacentes au marais salé entre la 138 et la pointe des Fortin sont de tenure publique (minimise les efforts d'acquisition coûteuse et facilite leur reconnaissance)	X	X
• Affectation municipale de conservation et volonté de protection et de mise en valeur du banc	X	X
• Présence d'activités d'interprétation des milieux marins littoraux		X
• Valeur patrimoniale du banc (phare, utilisation forestière, etc.)		X
CONTRAINTES		
• Site d'intérêt particulier, classé « aire de préservation » par le MRN	X	
• Piétinement localisé de la végétation de la barre par les VTT	X	
• Végétation de faible superficie sur la barre	X	
• La proximité de la municipalité apporte une pression constante sur l'ensemble du site en termes de pollution et de dérangement de la faune	X	
• Rejets des eaux usées non traitées dans le marais	X	
• Navigation limitée, à marée basse, au niveau de l'estuaire de la rivière		X
• Éloignement par rapport aux principaux pôles touristiques régionaux		X
• Faible visibilité locale	X	X
• Faible visibilité régionale		X
• Aire de stationnement réduite		X
• Faible capacité d'hébergement local		X
• Disponibilité limitée des sources de financement à l'échelle locale		X

6.0 ORIENTATIONS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

En raison des caractéristiques naturelles exceptionnelles du site du banc de Portneuf, il apparaît souhaitable que le développement de ce milieu soit axé d'abord vers la conservation puis vers la mise en valeur à des fins récréotouristiques ou éducatives. Les interventions devraient être envisagées dans leur ensemble et intégrées dans une perspective de développement durable soucieuse de la fragilité du milieu, des impacts possibles des activités humaines et du caractère esthétique du paysage naturel. À l'intérieur de cette perspective, certaines grandes orientations de protection et de mise en valeur peuvent être envisagées en fonction des potentiels et contraintes du site, soulevés plus tôt.

6.1 Orientations de protection

Les principales orientations de protection du milieu ont principalement trait à l'obtention de statuts permettant de protéger les composantes d'intérêt du site, à la mise en place d'aménagements spécifiques, à une affectation de zonage plus restrictive pour certains habitats particuliers, à une meilleure connaissance du milieu et à une sensibilisation accrue de la population face au caractère exceptionnel des lieux et sa fragilité. De manière plus spécifique, les grandes orientations de protection proposées pour le banc de Portneuf sont :

- obtenir un statut de protection légale reconnaissant la valeur écologique particulière du site (refuge faunique, etc.);
- veiller au maintien des considérations de conservation à l'intérieur de l'affectation récréative municipale;
- réduire le piétinement de la végétation sur la barre de sable par la circulation des VTT;
- mettre en place des mesures de protection particulières (conservation) pour les trois îlots boisés de la barre de sable;
- examiner la possibilité d'intégrer des mesures de protection dans un cadre réglementaire municipal;
- favoriser l'acquisition de connaissances sur le milieu dans le but de mieux définir les orientations et efforts de protection;
- créer une structure administrative permettant l'application de ces mesures ainsi que celles déjà prévues aux lois et règlements fédéraux et provinciaux ou déléguer leur application aux structures déjà en place (ex. : agents de conservation de la faune);
- évaluer les répercussions de la fréquentation piétonnière et motorisée (VTT) sur la barre de sable et élaborer des mesures de protection en fonction des conclusions;
- sensibiliser la population locale et régionale à la fragilité du site et à son caractère exceptionnel.

6.2 Orientations de mise en valeur

Les principales orientations de mise en valeur proposées pour le banc de Portneuf viseraient principalement à maintenir les activités de croisières et d'observation déjà en place, à améliorer la visibilité régionale du site en faisant connaître davantage ses attraits et à maintenir ou augmenter la capacité d'accueil actuelle. De manière plus spécifique, les grandes orientations de mise en valeur proposées sont :

- maintenir et consolider la vocation de mise en valeur du banc de Portneuf;
- maintenir, améliorer et assurer l'entretien de structures et de points d'observation accessibles aux abords de la route provinciale 138;
- maintenir et consolider les activités d'observation du panorama fluvio-estuarien et de la faune du banc;
- évaluer la possibilité d'établir des liens au niveau de la mise en valeur entre le banc de Portneuf et les autres sites récréotouristiques de la région;
- évaluer le potentiel de mise en valeur complémentaire d'un attrait à caractère historique;
- améliorer la capacité d'accueil pour les véhicules;
- améliorer la visibilité du site à l'échelle locale et régionale;
- favoriser l'acquisition de connaissances sur le milieu qui permettraient d'évaluer le potentiel des ressources et de leur exploitation possible (ex. : productivité des bancs de myes);
- vérifier la faisabilité de restaurer la végétation de la barre et de la pointe des Fortin.

7.0 PLAN DE PROTECTION

7.1 Statuts proposés pour le site

Les statuts de protection possibles pour un site naturel d'importance sont nombreux. Tous ne cadrent cependant pas avec une volonté de mise en valeur soucieuse du maintien des usages traditionnels du milieu. Plusieurs statuts les restreignent, parfois en totalité, et deviennent très contraignants pour tout développement touristique. Rappelons que le banc de Portneuf bénéficie déjà actuellement de deux statuts principaux, soit celui de Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) et celui d'Aire de concentration des oiseaux aquatiques (ACOA). Parmi les autres statuts de protection possibles et permettant certaines activités humaines, deux ont plus particulièrement été retenus. Ceux-ci pourraient s'appliquer simultanément sur le même site :

- Refuge faunique
- Réserve pour les oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental

7.1.1 Refuge faunique

La Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune prévoit l'établissement de refuges fauniques sur les terres du domaine public, les terres privées ou les deux à la fois. Les conditions d'utilisation des ressources y sont fixées en vue de conserver l'habitat de la faune. Les refuges fauniques sont utilisés pour, premièrement, accorder une protection supplémentaire à ces habitats de qualité et, deuxièmement, reconnaître la valeur, la richesse et la qualité particulière de ces sites pour lesquels des organismes du milieu se sont montrés intéressés à poser des gestes visant leur conservation.

Ce type de statut est applicable à un site qui répond à un ou à plusieurs des critères de sélection suivants :

- a) Unicité à l'échelle régionale ou provinciale
- b) Habitat d'une espèce en péril
- c) Habitat supportant une densité animale exceptionnelle
- d) Habitat d'une grande diversité d'espèces
- e) Habitat exceptionnel à l'échelle provinciale

Le banc de Portneuf répond assurément aux critères a), c) et d) ce qui justifie la possibilité d'y créer un refuge faunique.

Pour l'obtention du statut, il doit également être établi que les dispositions de la réglementation générale actuelle n'assurent pas convenablement la protection de l'habitat en question. En démontrant que les mesures de protection existantes ne suffisent pas à conserver l'intégrité du milieu, il faut préciser quelles mesures complémentaires sont requises lors de la création du refuge faunique. Des conditions particulières et très spécifiques sont établies par la FAPAQ en collaboration avec l'organisme du milieu intéressé par le site. La surveillance générale associée aux refuges relève de la FAPAQ et est assurée par les assistants à la conservation et les gardiens de territoire. Par contre, la mise en valeur et l'organisation d'activités peuvent être déléguées à des partenaires qui auront signalé leur intérêt à prendre en charge ce volet. Le plan de gestion du refuge est déterminé plus tard, après l'acceptation de la proposition par la FAPAQ.

La proposition de création d'un refuge faunique doit provenir d'un bureau régional de la FAPAQ. Le document de demande peut toutefois avoir été préparé par un consultant ou un organisme intéressé par le site. Le règlement contiendra les conditions d'utilisation, les mesures de protection et la tarification, s'il y a lieu.

La FAPAQ peut déléguer l'application de la Loi sur la mise en valeur de la faune à un organisme du milieu et lui confier la responsabilité de mettre en valeur les ressources du milieu.

7.1.2 Réserve pour les oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental

De nombreuses espèces d'oiseaux de rivage sont des oiseaux migrateurs qui entreprennent de longs voyages entre leurs aires de reproduction situées au nord et des aires d'hivernage situées plus au sud. Par exemple, environ 27 espèces d'oiseaux de rivage sur les 42 qui fréquentent régulièrement le Canada, c'est-à-dire 64 % d'entre eux, sont des oiseaux migrateurs de longues distances. Nombre d'entre eux vont passer l'hiver dans le sud des États-Unis, au Mexique, en Amérique centrale et en Amérique du Sud, certains se rendant aussi loin que la Terre de Feu à l'extrémité sud du continent. Dans un esprit de conservation, une collaboration internationale s'avère nécessaire pour préserver les habitats clés utilisés par les oiseaux pendant leurs grandes migrations.

Pour pouvoir compléter leur migration annuelle, les oiseaux ont besoin d'une série de sites qui fournissent chacun les ressources leur permettant d'atteindre le site suivant ou de survivre. Pour que la conservation soit un succès, tous les maillons de la chaîne doivent être préservés, étant donné que l'absence d'un seul élément vital pourrait perturber tout le système.

En 1983, il a été proposé que soit établi un système international de réserves liées les unes aux autres et qui protégeraient les sites principaux dont les oiseaux ont besoin pendant leur migration. Cette proposition a eu pour résultat, en 1985, l'établissement du Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental. Ce Réseau est depuis devenu une organisation de conservation active, qui s'efforce de connaître et de protéger les aires clés pour les oiseaux de rivage, ainsi que de fournir la formation nécessaire aux biologistes et aux gestionnaires travaillant dans ce domaine. En février 1995, le Réseau comprenait environ 31 sites officiellement reconnus, répartis dans sept pays s'étendant de la Terre de Feu à l'Alaska. Ces sites protègent environ 10 millions d'hectares d'habitats et 30 millions d'oiseaux de rivage. Grâce au succès qu'elle a connu, l'organisation est devenue en 1991 Wetlands for the Americas, qui a pour objectif plus large de promouvoir la conservation des écosystèmes des terres humides dans toute l'Amérique; le Réseau demeure un programme actif et important à l'intérieur de cet organisme. Le Réseau est essentiellement une organisation bénévole dont le succès dépend de la collaboration des organismes et des pays dont la juridiction s'étend sur les sites concernés. Donc, le site de par sa richesse d'habitat, la valeur de sa productivité biologique et de son utilisation par les oiseaux migrateurs, se prête bien à un statut de réserve dans le cadre du Wetlands for the Americas.

7.2 Zonage proposé

En vertu des règles applicables par le ministère des Ressources naturelles (MRN), quant au zonage des terres publiques dans les sites destinés à la villégiature riveraine, les îles d'une superficie inférieure à 10 ha sont soustraites à tout projet de construction et de lotissement à

des fins de villégiature. Le MRN privilégie ainsi la conservation et la protection intégrale de ces îles et, dans cette optique, aucune concession n'apparaît possible a priori. Les projets qui visent l'utilisation d'une île plus grande que 10 ha à des fins de villégiature ou de récréation intensive sont soumis aux mêmes exigences que les projets majeurs en ce qui a trait aux études et documents qui doivent être produits pour leur évaluation par le Ministère (ministère des Ressources naturelles 1994). Suivant ces principes d'intervention, dans le cas de la barre de sable, les orientations de conservation intégrale sont limitées aux îlots délimités par la végétation « sec » et dont leur superficie, même totale, est inférieure à 10 ha. Cette vocation, qui restreint la plupart des usages récréatifs possibles, tant intensifs qu'extensifs, devrait être maintenue sur les îlots mêmes et ce, dans un souci de conservation de ces habitats fragiles, de superficie restreinte, présents dans un environnement maritime. Rappelons que ces îlots constituent des composantes d'importance des habitats fauniques reconnus par la Société de la faune et des parcs du Québec.

En ce qui a trait à la zone située sous le niveau le plus bas des îlots (ligne des hautes marées ordinaires), celle-ci présente déjà un zonage municipal de conservation qui, à titre indicatif, inclut aussi les îlots. Cette zone n'est pas définie en fonction de repères facilement identifiables. Ainsi, il apparaîtrait souhaitable que la partie de la zone intertidale, comprise entre les niveaux des pleines mers supérieures à marée moyenne et des basses mers inférieures à grande marée, bénéficie également d'un zonage de conservation. Un tel zonage permettrait d'assurer une plus grande protection de la barre de sable ainsi que du marais salé situé derrière la barre et, de ceux localisés en rive gauche de l'estuaire de la rivière Portneuf. En ce qui a trait à ces marais, il serait également souhaitable que ceux-ci ne fassent plus l'objet d'activités de remblayage, ni de nouveaux aménagements d'équipements ou infrastructures, ce milieu naturel ayant déjà été passablement affecté par les travaux antérieurs (route 138 et accès à la marina). Tout en s'assurant d'une protection intégrale des marais salés, il faudrait cependant veiller à ce que cette affectation permette, au besoin, la réalisation de nouvelles activités extensives de mise en valeur et la poursuite des activités d'exploitation traditionnelle du milieu maritime (cueillette de myes, récolte du capelan, pêche et chasse sportives, etc.). À noter qu'étant donné que les observations ornithologiques s'effectuent jusqu'en octobre, la chasse ne devrait être autorisée que du côté marin de la barre et de la pointe des Fortin, pour des raisons de sécurité. Le reste du milieu marin pourrait continuer, pour sa part, à supporter une affectation d'exploitation maritime, qui devrait cependant être clairement inscrite à l'intérieur du règlement municipal de zonage.

La partie littorale devrait, quant à elle, bénéficier d'une affectation de zonage tenant compte des habitations en place et de l'aménagement possible de structures d'accueil pour le banc de Portneuf (terrain Bouliane). Mentionnons enfin que le zonage actuel des composantes du site

apparaît généralement en accord avec ces vocations et ne contreviendrait pas de façon importante à d'éventuelles avenues de protection et de mise en valeur du milieu.

7.3 Avenues spécifiques

Parmi les autres mesures de protection envisageables, mentionnons la nécessité de trouver des solutions efficaces au réseau d'égouts de Sainte-Anne-de-Portneuf qui déverse actuellement ses eaux usées non traitées directement dans le marais salé. Outre les aspects de contamination bactériologique, ces rejets dans le milieu affectent l'aspect visuel ainsi que l'image publique d'un site identifié comme un habitat naturel exceptionnel. Connaissant la problématique, la municipalité cherche les appuis financiers pour effectuer les travaux.

8.0. PLAN DE MISE EN VALEUR

8.1 Propositions d'activités de mise en valeur

Les activités de mise en valeur devront être centrées sur les composantes naturelles du banc de Portneuf. À ce chapitre, la barre de sable s'avère être la composante d'intérêt majeure du site. Celle-ci se démarque d'abord par sa formation géomorphologique unique. La barre de sable, par son détachement du littoral, permet à l'observateur une incursion dans l'univers maritime du Saint-Laurent. Le milieu abrite une concentration impressionnante d'espèces d'oiseaux migrateurs et permet l'observation de mammifères marins. Certaines activités de mise en valeur ont été jugées prioritaires afin de tenir compte de ces éléments d'intérêt bien que les autres habitats du site revêtent une importance biologique tout aussi grande.

La mise en valeur du banc de Portneuf à des fins touristiques nécessiterait d'abord une visibilité accrue à une échelle à la fois locale et régionale. La visibilité à l'échelle locale pourrait être améliorée à partir de la route provinciale 138, passant à proximité du site. À l'échelle régionale, la visibilité pourrait être accrue principalement à partir du pôle de rétention touristique majeur de Tadoussac situé à moins d'une heure de route.

À cet effet, il apparaît nécessaire de faire une mise à jour ou une nouvelle édition du dépliant promotionnel déjà existant. La mise à jour des informations devrait être tributaire des activités de mise en valeur, des aménagements et des activités d'interprétation offertes. Mentionnons également, les caractéristiques géomorphologiques particulières de la barre de sable ainsi que la présence d'une concentration exceptionnelle d'oiseaux migrateurs et de mammifères marins devraient figurer parmi les éléments d'intérêt du dépliant promotionnel.

La découverte des attraits naturels du site devrait être favorisée par la mise en place d'éléments d'auto-interprétation traitant des aspects suivants :

- la formation géomorphologique particulière de la barre de sable;

- la présence d'une concentration exceptionnelle d'oiseaux migrateurs;
- la présence et l'abondance de mammifères marins d'intérêt tel le Rorqual bleu;
- la composition floristique particulière de la barre et des marais;
- les éléments historiques ayant trait plus particulièrement à :
 - la naissance du village
 - la période d'exploitation forestière intensive
 - les deux phares et leurs vestiges
 - les pêches à fascine et la récolte des myes (importance de ces activités pour les communautés locales)
- la présence d'une diversité d'habitats complémentaires présentant une richesse et une diversité biologique importante pour l'écosystème du Saint-Laurent;
- les marées, plus particulièrement celles de vives-eaux, le climat froid, les vents de tempête, etc.

La présence d'une concentration exceptionnelle d'oiseaux migrateurs sur le site, plus particulièrement en août, septembre et octobre, représente un attrait majeur susceptible d'attirer bon nombre de visiteurs. Bien que plusieurs espèces d'oiseaux puissent être facilement identifiées par certains traits caractéristiques, telles la silhouette ou la couleur de son plumage, l'identification des espèces d'oiseaux limicoles peut s'avérer plus difficile pour le non-initié. Les différences entre ces espèces sont souvent ténues et réduites à quelques caractères particuliers. L'intérêt peut alors être soulevé par la simple observation du spectacle offert par les nuées d'oiseaux prenant leur envol pour une autre destination ou effectuant des figures aériennes en groupe comportant parfois plusieurs centaines d'individus, alliant alors agilité et synchronisme et représentant un spectacle grandiose. Pour l'ornithologue averti, la barre de sable et la pointe des Fortin offrent la possibilité d'observer une diversité peu commune d'espèces limicoles, dont certaines particulières ou rares.

Outre les possibilités d'observation à gué, une activité structurée d'observation en embarcation, d'oiseaux, de mammifères marins et du phénomène de bioluminescence du plancton marin est offerte depuis quelques années à partir de la marina de Sainte-Anne-de-Portneuf sous l'appellation « Croisières du Grand Héron ». Cette activité populaire devrait être maintenue et développée davantage.

Le développement du projet de camping existant à la pointe des Fortin pourrait favoriser la rétention locale de la clientèle touristique et répondre au besoin grandissant pour ce type d'hébergement (véhicules motorisés). Ce projet apparaît toutefois difficile à réaliser et a dû être abandonné au cours des années 80 en raison de contraintes environnementales (G. Tremblay, comm. pers.). Les coûts associés à sa remise en marche apparaissent également très élevés. Ce projet n'a pas été retenu à l'heure actuelle.

Il apparaît plus plausible de pouvoir réaliser une « halte touristique municipale » près du site en utilisant l'emplacement de stationnement actuel de la marina à cette fin. La municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf semble intéressée à l'idée qui pourrait contribuer à la rétention locale de la clientèle touristique.

8.2 Propositions d'aménagements

Les propositions d'aménagements identifiées ci-après sont pour la plupart issues des propositions d'activités de mise en valeur décrites à la section précédente. Celles-ci peuvent être regroupées en trois grandes catégories, soit : 1^o l'amélioration de la visibilité, 2^o les accès et services et 3^o la mise en valeur.

Amélioration de la visibilité

En ce qui concerne la visibilité à l'échelle locale, il est proposé de procéder à deux interventions distinctes. Tout d'abord, on pourrait mettre en place trois panneaux de signalisation, de grandes dimensions. Deux d'entre eux seraient localisés le long de la 138 (un à l'est et l'autre à l'ouest du site) à des endroits stratégiques, leur assurant une grande visibilité. Le troisième panneau serait localisé, dans le village, à l'entrée du site (terrain Bouliane) (Figure 4). La seconde intervention consiste à améliorer les deux sites actuels d'observation du banc depuis les abords de la 138. Les travaux requis sont l'amélioration de la signalisation des sites et la réfection des petites aires de stationnement.

Accès et services

L'accès au site se fera principalement par le terrain Bouliane où l'on retrouve présentement un stationnement sommaire, des panneaux d'information et un sentier rustique.

Il s'agit dans un premier temps d'améliorer la qualité du stationnement et du sentier actuel (resurfacement, drainage, délimitation, etc.) et de mettre à jour les panneaux d'information et d'en améliorer la qualité.

Pour donner un service de base à la clientèle touristique visitant le site, il est également proposé de construire un petit bloc sanitaire, comprenant deux toilettes et deux lavabos (homme et femme), au stationnement du terrain Bouliane.

Mise en valeur

La découverte des éléments caractéristiques du milieu (composantes naturelles et historiques soulevées à la section précédente) serait appuyée par trois interventions principales. Tout d'abord, on prévoit la construction d'une tour d'observation à la pointe des Fortin qui permettrait au visiteur d'avoir une vue d'ensemble sur le site et l'inciterait à y voir de plus près.

On propose également l'élaboration et la mise en place de huit panneaux d'auto-interprétation. Ces panneaux seraient distribués comme suit : un premier à proximité du marais, un second sur la plage, un sur chacun des deux petits îlots boisés, deux sur le grand îlot boisé et un à chaque site d'observation. La conception des panneaux devra tenir compte de la nécessité de retirer et d'installer ces panneaux annuellement, lors de l'ouverture et la fermeture de la saison touristique. En effet, les vents et vagues de tempête peuvent endommager les infrastructures installées sur la barre en automne ainsi qu'en hiver.

La troisième intervention consiste à élaborer et mettre en place un panneau sur le site du stationnement, pour informer les visiteurs sur certains aspects de la promenade sur la barre, tels la durée de la randonnée (4 heures), les marées, la sécurité, les conditions de vent et température, la réglementation, etc.

Enfin, il est proposé d'appuyer la municipalité dans son intention d'aménager le secteur de la marina afin d'y développer une halte touristique.

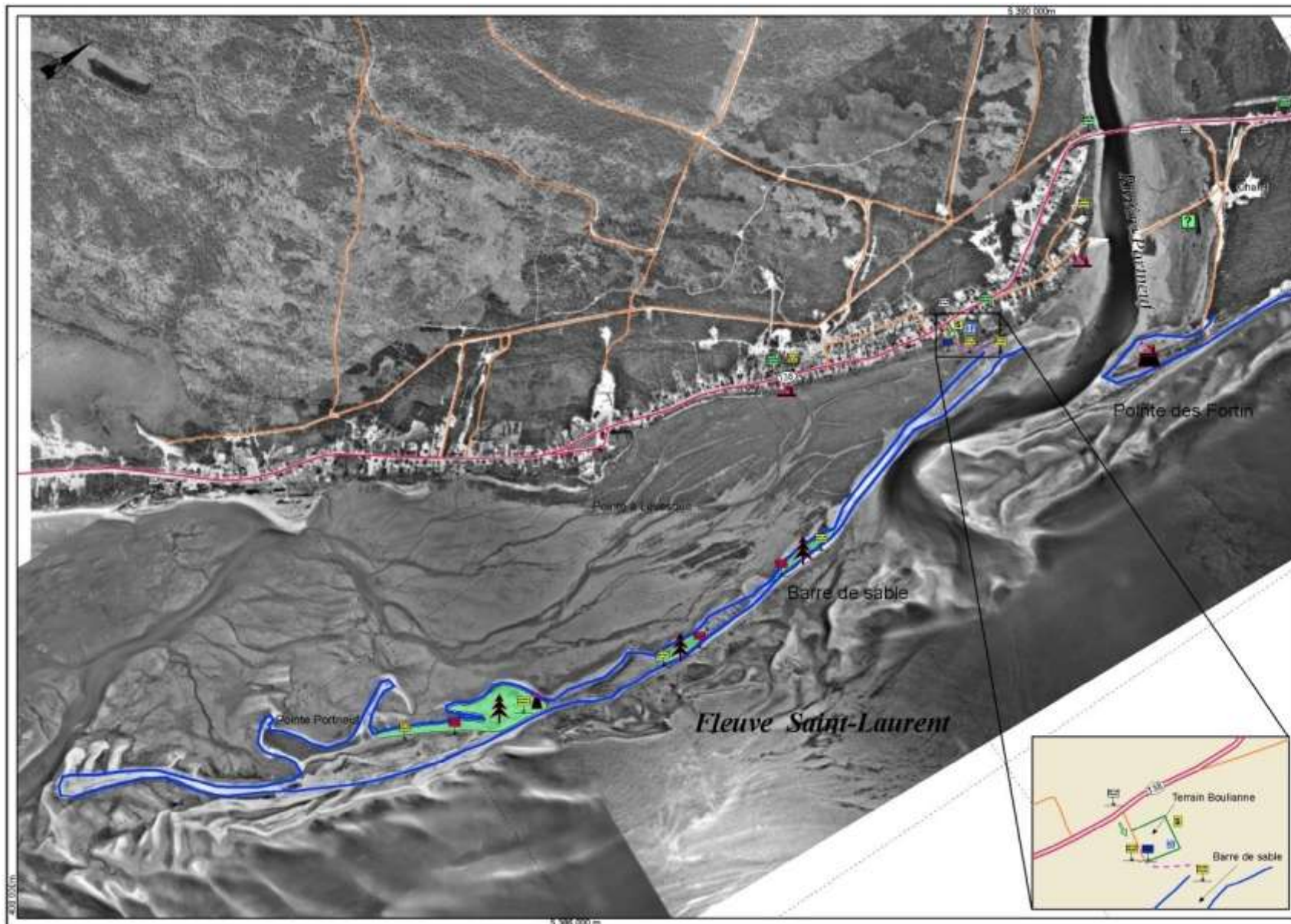
8.3 Propositions d'activités de sensibilisation et de restauration

À la lumière des sources de perturbation soulevées précédemment et pouvant nuire tant à la conservation du milieu naturel qu'aux activités de mise en valeur proposées, il apparaît opportun d'inclure certaines activités de sensibilisation au plan de protection et de mise en valeur du banc de Portneuf. Les activités de sensibilisation et de restauration devraient cibler davantage les aspects suivants :

- la circulation des VTT sur des lieux fragiles;
- la cohabitation des chasseurs sportifs et de la clientèle touristique;
- la présence de déchets et de résidus de feux de grève;
- le dérangement des oiseaux marins et le risque de blessures pour les mammifères marins pouvant être occasionnés par la circulation des embarcations;
- la restauration de certaines zones d'érosion;
- le nettoyage des berges.

La sensibilisation quant à la circulation des VTT pourrait être réalisée à l'échelle locale par la distribution dans les résidences de la municipalité, du Règlement sur la circulation des véhicules motorisés dans certains lieux fragiles (Loi sur la qualité de l'environnement).

La sensibilisation ayant trait à la cohabitation des chasseurs sportifs et de la clientèle touristique devra également être réalisée à l'échelle locale. À ce chapitre, les gestionnaires du site pourront organiser des rencontres avec les chasseurs locaux en vue de trouver des solutions harmonieuses visant la cohabitation avec la clientèle touristique.



Plan de protection et de mise en valeur du banc de Portneuf

**Figure 4
PLAN DE MISE EN VALEUR**

LÉGENDE

-  Route principale
-  Route secondaire
-  Sentier piétonnier
-  Barre de Portneuf et Pointe des Fortin
-  Stationnement
-  Tour d'observation
-  Site d'observation
-  Accès (terrain Boulianne)
-  Panneau indicateur du site
-  Panneau d'auto-interprétation du site
-  Panneau d'information (marées, climat, fragilité)
-  Panneau de restriction d'accès aux îlots boisés
-  Panneau d'indication halte touristique et site d'observation
-  Halte touristique municipale
-  Bloc sanitaire
-  Phare (vestige)

0 125 250 m
 Ref : Photos Q9311-137-138-139
 et HQ-00-202-3-4-5
 MTM NAD 83 - Fuseau 7
 00-1073 Figure 4 rev. Mai 2001

Photo-interprétation et cartographie numérique réalisées par:
Naturam Environnement Inc.

Concernant la présence de déchets et de résidus de feux de grève, l'activité de sensibilisation pourrait consister à diffuser, à l'échelle locale, l'article 8 du Règlement municipal de la municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf concernant les feux allumés à ciel ouvert. La sensibilisation et la portée du message pourraient être étendues à la récupération des bouteilles cassées et déchets généralement retrouvés après le passage de visiteurs. La sensibilisation devrait être étendue à l'ensemble de la clientèle fréquentant le site, par la mise en place d'un panneau d'information sur l'article 8 du règlement municipal, au stationnement du terrain Bouliane. Une aire sécuritaire et spécialement désignée pour les feux de grève lors des événements spéciaux pourrait être identifiée afin de satisfaire la volonté de certains villégiateurs. Enfin, les berges devront faire l'objet d'un nettoyage pour retirer tous les déchets.

L'environnement marin du banc de Portneuf ainsi qu'une bonne partie de la zone côtière régionale est fréquentée par les plaisanciers et les pêcheurs et constitue une zone d'alimentation privilégiée du Rorqual bleu. L'intensité de l'activité de pêche et d'observation des mammifères marins demeure très limitée dans le secteur par rapport à celle pouvant être rencontrée entre l'embouchure de la rivière Saguenay et la région des Escoumins. La sensibilisation quant au dérangement des mammifères marins par les embarcations n'est suggérée qu'à titre de mesure susceptible de prévenir l'apparition du phénomène si le site connaissait un développement touristique important. Certains outils éducatifs déjà existants, concernant les diverses espèces marines, pourraient être diffusés par Les Croisières du Grand Héron.

La barre de sable abrite également certains sites d'érosion générée par l'activité humaine. Certains de ces sites pourraient être sélectionnés et stabilisés à l'aide de techniques de stabilisation déjà éprouvées telles la plantation de l'élyme des sables ou la mise en place de clôtures légères pour la retenue des sédiments éoliens.

8.4 Propositions de gestion

La mise en œuvre d'un plan de conservation et de mise en valeur nécessite la prise en charge du site par un organisme du milieu soucieux de son développement. Il pourrait s'agir d'un comité régional formé de représentants de divers organismes dont la Municipalité, la MRC, le Comité ZIP, le Comité côtier, l'ATRM, l'UQCN (ZICO), etc.

L'organisme qui prendra en charge la gestion du site devra se documenter sur les questions de responsabilité civile, d'assurances et des lois se rattachant à la gestion du banc.

9.0. ÉVALUATION DES COÛTS ET PRIORISATION DES INTERVENTIONS

9.1 Évaluation sommaire des coûts

Le coût sommaire de réalisation des activités et aménagements proposés dans ce document a été évalué afin de fournir une aide à la décision aux gestionnaires pour la planification du développement du banc de Portneuf (Tableau 6). Les coûts de réalisation de l'ensemble des activités et aménagements proposés s'élèvent à 222 500 \$. L'évaluation du coût de réalisation des activités englobe l'ensemble des étapes reliées à la conception, la planification et la réalisation de chacune des activités et est assortie d'une marge d'erreur de 30 %.

9.2 Priorisation des interventions

La réalisation du plan de protection et de mise en valeur du banc de Portneuf pourra être initiée par la mise sur pied d'un organisme responsable d'assurer la planification et la coordination des activités de développement. Les démarches d'obtention d'un ou des statuts de protection proposés dans ce document devront par la suite être enclenchées en raison de la priorisation accordée à la protection des habitats naturels du site. La réalisation des activités et aménagements de mise en valeur pourra être envisagée par la suite afin de favoriser le développement du potentiel touristique du site. L'amélioration de la visibilité locale et régionale devrait figurer parmi les priorités de réalisation des activités et des aménagements de mise en valeur.

Tableau 6. Évaluation sommaire des coûts des interventions proposées.

Catégorie d'intervention	Activité ou aménagement proposé	Coût approximatif de réalisation (\$)	Priorité 1 - 3
Gestion	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un organisme gestionnaire. 	5 000	1
Protection	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration et mise en place de panneaux (8) d'informations sur les usages (VTT, accès restreint aux îlots boisés, feux de plage, etc.). 	4 000	1
	<ul style="list-style-type: none"> Obtention des statuts de protection. 	5 000	1
Sensibilisation et restauration	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion de la réglementation ou de codes d'éthique (panneau d'information et distribution d'un fascicule aux résidences). 	5 000	1
	<ul style="list-style-type: none"> Identification et aménagement d'une aire pour les feux de grève et événements spéciaux. 	5 000	2
	<ul style="list-style-type: none"> Restauration de sites d'érosion sur la barre (réalisation sur les dunes). 	2 500	3
	<ul style="list-style-type: none"> Nettoyage des berges 	2 000	2
Accès et services	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la qualité du stationnement au terrain Bouliane pour mieux répondre aux besoins de la clientèle touristique (resurfaçage et drainage du terrain et réfection des panneaux). 	40 000	2
	<ul style="list-style-type: none"> Construction d'un petit bloc sanitaire au stationnement (terrain Bouliane). 	50 000	2
Amélioration de la visibilité régionale	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration et mise à jour du dépliant promotionnel et de distribution à la Maison du tourisme à Tadoussac et aux kiosques touristiques régionaux. 	5 000	2
Amélioration de la visibilité locale	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de 3 panneaux de signalisation aux abords de la 138 (1 à l'entrée du site et les 2 autres en des endroits stratégiques à l'est et à l'ouest). 	24 000	2
	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des 2 sites d'observation le long de la 138 et de leur visibilité (stationnement et indication). 	20 000	3
Mise en valeur	<ul style="list-style-type: none"> Construction d'une tour d'observation à la pointe des Fortin. 	20 000	3
	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration de 8 panneaux d'auto-interprétation traitant de l'histoire, de la faune, de la flore, etc. qui seraient localisés à l'arrivée du sentier au marais (1), sur le grand boisé de la barre (2) et un sur chacun des deux petits boisés. 	30 000	2
	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration et mise en place d'un panneau d'information, au site du stationnement, traitant des marées, du climat, de la durée de la randonnée et des instructions de sécurité. 	5 000	2
	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite des activités de croisière existantes. 	n.a.	1
	<ul style="list-style-type: none"> Appui à l'utilisation du secteur de la marina à titre de halte touristique municipale. 	n.a.	3
TOTAL		222 500	

10.0 BIBLIOGRAPHIE

- ASSOCIATIONS TOURISTIQUES DE MANICOUAGAN ET DE DUPLESSIS. 1999. *Guide touristique Côte-Nord 1999-2001*. 144 p.
- BIOREX. 1996. *Création d'une base de données géoréférencées sur les ressources halieutiques et leurs habitats : Fjord du Saguenay et estuaire maritime du Saint-Laurent*. Présenté à Pêches et Océans. Rapport méthodologique version préliminaire. (annexe 2 : fiches descriptives des ressources par municipalité). Extrait.
- BIRDLIFE INTERNATIONAL 2000
<http://bsc-eoc.org/iba/ibasites/OC083.html>
- BOISSEAU, G. 1998. *Projet d'inventaire et de cartographie des aires protégées et des milieux naturels d'intérêt du Québec méridional*. Rapport final préparé pour le World Wildlife Fund et l'Union Québécoise pour la Conservation de la Nature. Extrait.
- BOUDREAU, S. 2000. *Association touristique régionale Manicouagan, analyse de l'achalandage, bilan 2000*. Analyse produite par Stéphane Boudreau, directeur marketing, A.T.R. Manicouagan. 3 p + tableaux statistiques.
- BOURGET, A. 1990. *Programme d'inventaire des limicoles. Rapport sommaire 1989*. Environnement Canada. Service canadien de la faune-Région du Québec. Rapport interne. Non paginé.
- BOURGET, A. 1991. *Programme d'inventaire des limicoles. Rapport sommaire 1990*. Environnement Canada. Service canadien de la faune-Région du Québec. Rapport interne.
- BRAULT, M., C. BRASSARD et D. DORAIS. 1998 (non publié). *Inventaire aérien des aires de concentration d'oiseaux aquatiques de la Côte-Nord, automne 1991-printemps 1992*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, région Côte-Nord (09).
- CANADIAN NATURE FEDERATION. 2000. *Important bird areas community conservation planning manual : notes to community conservation planners for writing shorter plans*. 19 p. + annexes.
- CARDINAL, DENIS. 2000. *Consultations concernant le guide d'intervention en matière de protection et de mise en valeur des habitats littoraux d'intérêt de Tadoussac à Pointe-des-Monts, Québec*. Rapport présenté au Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire. 10 p.
- COMITÉ TOURISTIQUE DE RIVIÈRE-PORTNEUF. Non daté. Dépliant « *Le banc de Portneuf – Fragile et précieux comme la liberté* ».
- COMITÉ ZIP DE LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE. 2000. *Rapport de réunion du 13 décembre 2000 à Sainte-Anne-de-Portneuf – Plan de protection et de mise en valeur du banc de Portneuf*. 9 pages.
- COSEPAC 1999
<http://www.cosewic.gc.ca/CSEMDC>
- CROISIÈRES DU GRAND HÉRON 2001
<http://www.iquebec.com/grandheron/>

- CYR, G. 1992. *Guide des sites de la Côte-Nord*. Club d'ornithologie de la Manicouagan. 48 p.
- DARVEAU, M., M. BÉLISLE et S. DE BELLEFEUILLE. 1998. *Important Bird Areas in Canada Site Nomination Form*. Fiche de compilation des observations ornithologiques. 6 pages.
- DAVID, N. 1990. *Les meilleurs sites d'observation des oiseaux au Québec*. Québec science Éditeur. Extrait.
- DRYADE. 1980. *Habitats propices aux oiseaux migrateurs le long des rives de la rivière Richelieu, de la rivière Outaouais, du fleuve Saint-Laurent, de l'estuaire du Saint-Laurent, de la côte nord du golfe du Saint-Laurent, de la péninsule gaspésienne et des Iles-de-la-Madeleine*. Service canadien de la faune. Extrait.
- FÉDÉRATION CANADIENNE DE LA NATURE. Non daté. Dépliant « *Les zones importantes pour la conservation des oiseaux au Canada* ».
- GAUTHIER, J. et Y. AUBRY. 1995. *Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional*. Association québécoise des groupes d'ornithologues, Société québécoise de la protection des oiseaux et Environnement Canada-Région du Québec, Conservation de l'environnement, Service canadien de la faune.
- GROUPE CONSEIL GÉNIVAR. Non daté. *Gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Betsiamites*. Projet-pilote (rapport synthèse 1996-2000). 3 cartes.
- GROUPEMENT AGRO-FORESTIER ET TOURISTIQUE DE LA HAUTE CÔTE-NORD INC. 1998. *Plan d'aménagement intégré des ressources, Forêt habitée Iberville*. Extrait.
- HARDY, A. 2000. Maison du Tourisme Côte-Nord, Manicouagan, Duplessis. *Statistiques été 2000*. Document préparée par Andrée Hardy, directrice générale C.G.M.T.C-N en date du 4 décembre 2000. 21 p.
- HEPPELL, M., I. PICARD, F. BÉLISLE et C. THÉBERGE. 2000. *Guide d'intervention en matière de protection et de mise en valeur des habitats littoraux de la rive nord de l'estuaire maritime*. Version finale présentée au Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire. 7 p. + 13 fiches + annexes.
- HYDRO-QUÉBEC. 1999. Dérivation partielle de la rivière Portneuf. Rapport d'avant-projet, volume 1. 399 p. + annexes.
- INTERIVES. 2000. *Avis sur la pertinence d'une intervention pour protéger les plages de la flèche du banc de Portneuf*. Transmis à la Municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf. 13 p. + figures.
- KEDNEY, G. et P. KALTENBACK. 1996. *Acquisition de connaissances et mise en valeur des habitats du banc de Portneuf : Données complémentaires, 1996*. Document réalisé par la firme Pro Faune pour le Comité touristique de Rivière-Portneuf. 8 p. et annexes.
- KEDNEY, G., P. KALTENBACK et M. CHUM. 1995. *Acquisition de connaissances et mise en valeur des habitats du banc de Portneuf*. Document réalisé par la firme Profaune pour le Comité touristique de Rivière Portneuf. 46 pages et 2 annexes.

- LALUMIÈRE, R. et J. MORISSET. 2000. *Projet-pilote de gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins à la rivière Betsiamites*. Rapport synthèse 1996-2000. Rapport conjoint du Groupe conseil Génivar, Québec, de la Division de la gestion de l'habitat du poisson de Pêches et Océans Canada, Sept-Îles et du comité côtier Les Escoumins à la rivière Betsiamites, Les Escoumins. 25 p. + annexes.
- LE GROUPE IMAGINATURE. 2000. *Plan de mise en valeur de la zone côtière*. Les Escoumins – Betsiamites. Extrait.
- LE GROUPE IMAGINATURE. 2000. *Projet de gestion intégrée de la zone côtière Les Escoumins – Betsiamites*. 117 pages + annexes.
- LES NOUVELLES D'ICITTE, STE-ANNE-DE-PORTNEUF, 26 juin 1998, Vol. XXI, n°10.
- LES NOUVELLES D'ICITTE, STE-ANNE-DE-PORTNEUF, 29 mai 1998, Vol XXI, n°9.
- LIMOGES, B. 2000. *ZICO de l'île aux Grues, Plan de conservation*. Version préliminaire pour l'Union Québécoise pour la Conservation de la Nature. 30 p.
- MAISONNEUVE, C., P. BROUSSEAU et D. LEHOUX. 1990. *Critical fall staging sites for shorebirds migrating through the St. Lawrence system, Quebec*. Canadian Field-Naturalist 104 (3) : 372-378.
- MICHAUD, R. 1991. *Synthèse et analyse des connaissances relatives aux ressources naturelles du parc marin du Saguenay – Les mammifères marins*. Document préparé pour Argus Groupe-Conseil dans le cadre d'un travail pour le Service canadien des Parcs, Institut National d'Écotoxicologie du Saint-Laurent. 74 p.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES 1994. *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public*. Extrait.
- MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE. 1991. *Refuge faunique, guide technique*. 7 p.
- MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE. Non daté. *Le refuge faunique, énoncé d'orientations*. 8 p.
- MOUSSEAU, P. et A. ARMELLIN. 1996. *Synthèse des connaissances sur les communautés biologiques du secteur d'étude Estuaire maritime*. Environnement Canada-Région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent. Rapport technique, Zone d'intervention prioritaire 18. 340 p.
- MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-PORTNEUF. 1993. *Sentier multifonctionnel de Sainte-Anne de Portneuf*. Plan directeur. Extrait.
- MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-PORTNEUF. 1998. *Proposition d'un plan d'action pour la conservation et la mise en valeur du banc de sable et infrastructures adjacentes*. 29 p. + annexes.
- MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-PORTNEUF. Non daté. *Règlement de zonage, Municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf*. Chapitre II, pages 39 à 57.
- MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-PORTNEUF. Non daté. *Plan de zonage, Municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf*. Annexes 1 à 6.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-PORTNEUF. *La préhistoire de Sainte-Anne-de-Portneuf*. Pages multiples.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-PORTNEUF. *Rivière Portneuf – Historique*. 2 p.

NATURAM ENVIRONNEMENT INC. 1998. « Profil de la rive nord de l'estuaire » dans *Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) de la rive nord de l'estuaire maritime du fleuve Saint-Laurent*. Préparé pour le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire. P 1-1 à 1-39.

PARC NATURE DE POINTE-AUX-OUTARDES et HYDRO-QUÉBEC. Dépliant. « Venez voir de vos yeux voir... ».

PARC NATURE DE POINTE-AUX-OUTARDES. *Historique du Parc nature de Pointe-aux-Outardes*. Feuillet produit par Denis Cardinal. 1 p.

PARC NATURE DE POINTE-AUX-OUTARDES. *Venez voir, de vos yeux voir ...* Document présentant le Parc nature de Pointe-aux-Outardes.

PÊCHES ET OCÉANS CANADA. Non daté. *Cartes sur les données du secteur estuaire maritime*. Préparé par le Groupe conseil Génivar.

PORTNEUF 2001

<http://www.fjord-best.com/portneuf>

RAZUREL, E. 1995. La Sterne pierregarin p. 534-537 dans Gauthier, J. et Y. Aubry. *Les oiseaux nicheurs du Québec : Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional*. Association québécoise des groupes d'ornithologues, Société québécoise de la protection des oiseaux et Environnement Canada-Région du Québec, Conservation de l'environnement, Service canadien de la faune. 1295 p.

ROY, J. 1999. *Lots 358 à 360 du rang B et levé sur le banc de Portneuf cadastre de la seigneurie de Mille-Vaches*. Dossier SARP : CA1396-2000 – Contrat (S.C.G.) : 9902563. 17 p.

SAVARD, J.-P.L. 1990. *Population de sauvagine hivernant dans l'estuaire du Saint-Laurent : Écologie, distribution et abondance*. Environnement Canada, Service canadien de la faune-Région du Québec. Série de rapports techniques n°. 89. Extrait.

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. 2000. Dépliant. *Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles*.

THÉBERGE, C. et É. AUCLAIR. 1999. *Recherche de sites de fraie de l'éperlan arc-en-ciel dans l'estuaire de la rivière Portneuf en 1999*. Mission de reconnaissance. Rapport présenté à Hydro-Québec par Naturam Environnement Inc. 14 p. + annexes.

UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA FAUNE. Dépliant « *Programme des zones importantes pour la conservation des oiseaux au Québec* ».

ZICO CANADA

<http://www.ibacanada.com>

Annexe 1 - Consultation publique

PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU BANC DE PORTNEUF

Date : Le **mercredi 19 septembre 2001**
 Lieu : Bureau de la municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf situé
 au 170, rue Principale

Réf. vidéo Début : **19 h 00**

- 0 1. Mot d'ouverture par M. Bruno Fortin, conseiller municipal, en remplacement de M. Delaunay, maire de Sainte-Anne-de-Portneuf, et au nom de la municipalité.
- 1^{re} min 2. Approche de concertation du Comité ZIP présentée par M. Nicolas Roy, coordonnateur du Comité ZIP :
- Historique de la démarche,
 - Partenariat mis en place,
 - Processus de consultation : organisation de trois ateliers qui ont permis la réalisation du Plan de protection et de mise en valeur du banc de Portneuf,
 - Prochaines étapes :
 - Financement du plan d'action,
 - Création d'un organisme de gestion,
 - Mise en œuvre du plan d'action.
- 11^e min 3. Présentation du programme Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux par M. Benoît Limoges représentant l'Union québécoise pour la conservation de la nature. Monsieur Limoges rappelle que la ZICO identifiée sur le site du banc de Portneuf est classée d'importance nationale notamment pour sa richesse en limicoles et que l'UQCN est prête à fournir un appui financier et technique pour la mise en œuvre du Plan de protection et de mise en valeur du banc de Portneuf.
- 15^e min 4. Présentation du Plan de protection et de mise en valeur par M. Mario Heppell, biologiste chez Naturam Environnement.
- Première partie : les composantes du milieu naturel*
- 26^e min **Commentaires et suggestions de l'assemblée :**
- mentionner la présence en quantité et en diversité de fruits sauvages (point 3.2.1 Les habitats et leur végétation) et mettre l'accent sur la présence **récente** du rorqual bleu (point 3.2.3 Les mammifères marins).
 - Concernant l'inventaire ornithologique (point 3.2.2 Les oiseaux), M. Yvon Bélanger, président du Comité Côtier Les Escoumins - Rivière Betsiamites, et M. Guy Déry, citoyen, précisent que l'eider à duvet et la macreuse à ailes blanches peuvent également être observés sur le site.

- À noter également une préoccupation majeure de la population pour les problèmes d'érosion du littoral qui sera prise en compte par le futur comité de gestion dans la mise en application du plan de protection et de mise en œuvre.
- Mettre l'accent dans le plan de protection sur la conservation et la protection de la végétation en place.

Seconde partie : les composantes du milieu humain

57^e min

Commentaires et suggestions de l'assemblée :

- Préciser que le portrait touristique dressé n'est pas représentatif de Sainte-Anne-de-Portneuf notamment en ce qui concerne les croisières aux baleines qui connaissent une popularité croissante (point 4.8 Portrait touristique).
- Concernant le point 4.10 Intérêt du milieu, Mme Denise Fournier, citoyenne, précise que deux journées thématiques organisées par le Comité Touristique de Rivière-Portneuf ont également permis de réunir l'ensemble des intervenants.

1 h 07

Dernière partie : plan de protection et de mise en valeur

Commentaires et suggestions de l'assemblée :

1 h 13

- Ajouter dans les contraintes du Tableau 5 **Synthèse des potentiels et des contraintes du banc de Portneuf** que la capacité d'accueil du banc a une limite. L'un des premiers mandats du futur comité de gestion sera d'évaluer cette capacité de support et de déterminer une limite.

1 h 26

- Madame Denise Fournier propose que le comité de gestion soit composé uniquement d'usagers, les organismes cités n'intervenant qu'à titre d'observateurs ou de personnes-ressources (point 8.4 Propositions de gestion).
- Concernant la pratique de la chasse, M. Guy Déry suggère que la chasse sur le banc soit limitée à certaines heures de la journée en matinée et en soirée plutôt que de l'autoriser en tout temps mais uniquement du côté marin de la barre (point 7.2 Zonage proposé). Cette problématique de la cohabitation chasseurs/clientèle touristique sera prise en charge par le futur comité de gestion. Mme Marilou Tremblay, biologiste, de la Société de la faune et des parcs du Québec, précise, par ailleurs, que le statut de refuge faunique va permettre d'établir clairement les conditions d'utilisation du site.

1 h 45

- Concernant le point 8.2 Propositions d'aménagements, M. Denis Bouchard propose d'aménager des sentiers balisés en caillebotis. L'opportunité de l'aménagement d'un accès au banc à marée haute a également été soulevée.
- Monsieur Yves Gendron, aménagiste, de la MRC de la Haute Côte-Nord, indique que le rejet des eaux usées non traitées dans le marais qui a été identifié comme une contrainte n'a pas été traité au point 8.3 Propositions d'activités de sensibilisation et de restauration. Il est proposé que l'on mentionne qu'un appui sera fourni à la municipalité dans sa recherche de financement pour le traitement des eaux usées qui se déversent actuellement dans le marais.

1 h 52

- Concernant le Tableau 6 **Évaluation sommaire des coûts des interventions proposées**, prévoir d'augmenter les coûts en ce qui a trait à la mise à jour du dépliant promotionnel.
- Concernant la démarche globale de la consultation, les intervenants précisent que l'accès au document de consultation était très limité et qu'à l'avenir il serait souhaitable que le public soit mieux informé pour se sentir davantage impliqué

dans le projet. Il faudrait rendre les documents plus disponible via internet ou par le prêt pour une durée limitée des documents.

- Monsieur Christian Bouchard, Directeur de l'ATR Manicouagan, propose que la plage en tant que telle et les phénomènes marins soient mis davantage en valeur (point 8.1 Propositions d'activités de mise en valeur). Il suggère également de prévoir l'aménagement de halte de repos. L'opportunité d'établir un poste d'urgence en bout de banc est également soulevée par l'assemblée.
 - Concernant l'accès au banc pour les résidents, Mme Andrée Émond, riveraine, s'inquiète quant à d'éventuelles restrictions ou tarifications qui pourraient être appliquées.
5. Conclusion de la séance de consultation et présentation des étapes à venir par M. Nicolas Roy :

La mise en œuvre du Plan va être réajustée en fonction des préoccupations formulées lors de cette consultation. Par la suite, le Comité ZIP et les partenaires financiers vont se réunir pour planifier les activités de financement et la mise en œuvre de ce projet. Des réflexions seront également menées dans ce cadre en vue de la création d'un comité de gestion.

Madame Denise Fournier, riveraine, rappelle qu'elle souhaiterait un comité de gestion constitué par les principaux usagers (pêcheurs, amateurs de plein air, ornithologues, VTTistes, croisiéristes, artistes, responsable de gîte, ...). Ce comité serait supporté par une équipe de personnes-ressources non-votantes provenant des différents partenaires impliqués (Comité ZIP, Comité Côtier Les Escoumins - Rivière Betsiamites, Municipalité, MRC, ATR, UQCN, et autres au besoin).

A titre informationnel, M. Christian Bouchard précise qu'un fonds pour le développement touristique de l'ensemble de la Côte-Nord d'un montant de 2,5 millions de dollars sera prochainement annoncé. Une partie du montant sera réservée pour les aménagements du littoral ce qui pourrait permettre de financer en partie le Plan de protection et de mise en valeur du banc de Portneuf.

En conclusion, il est décidé que pour les étapes à venir on veillera tout particulièrement à établir une bonne communication avec les citoyens afin que ceux-ci se sentent bien impliqués dans le projet.

N.B. L'enregistrement vidéo de la consultation publique est disponible pour consultation au comité ZIP et le Plan de protection et de mise en valeur du banc de Portneuf est disponible sur le site internet : www.zipnord.qc.ca

Pour nous rejoindre :

Adresse du Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire

9, place LaSalle, bureau 101

Baie-Comeau, Québec

G4Z 1J8

Tél. : (418) 296-0404 Téléc. : (418)296-8787

Courriel : zipnord@globetrotter.net

**LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES LORS DE LA
CONSULTATION PUBLIQUE DU 19 SEPTEMBRE 2001**

NOM	ORGANISME/MÉDIA
M. Bruno Fortin	Municipalité Sainte-Anne-de-Portneuf
M. Nicolas Roy	Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire
M. Benoît Limoges	Union québécoise pour la conservation de la nature
M. Mario Heppell	Naturam Environnement inc.
M. Serge Beaulieu	Ministère de l'Environnement
M. Paul Pygeon	Journal Plein-Jour - Haute Côte-Nord
Mme Denise Fournier	Riveraine, Journal Nouvelles d'Icette de Sainte-Anne-de-Portneuf et "Les amis de la rivière Portneuf"
Mme Marilou Tremblay	Société de la Faune et des Parcs du Québec
Mme Dominique Teufel	Ministère des Ressources Naturelles
M. Yves Gendron	Municipalité Régionale de Comté Haute Côte-Nord
M. Fernand Côté	Riverain
M. Guy Déry	Riverain
M. Mario Côté	Société de la Faune et des Parcs du Québec
Mme Josepha Emond	Riveraine
M. Christian Bouchard	Association Touristique Régionale Manicouagan
Mme Andrée Emond	Riveraine
Mme Irène Tremblay	Riveraine
M. Bruno Sirois	Riverain
Mme Germina Fournier	Riveraine
M. Denis Bouchard	Riverain (Les amis de la rivière Portneuf)
Mme Guylaine Asselin	Riveraine
Mme Camille Dufour	Riveraine
M. Yvon Brisson	Riverain
M. Yvon Bélanger	Comité Côtier Les Escoumins - Rivière Betsiamites
M. Gontran Tremblay	Municipalité Sainte-Anne-de-Portneuf
M. Jean-Marie Belisle	Comité Côtier Les Escoumins - Rivière Betsiamites
M. Hans F. Ellefsen	Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire
Mme Nancy Imbeault	Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire

Annexe 2 - Revue de presse

Après plusieurs années de travail

Le banc de sable sera protégé

Journal HCN-

28 août 2001

Ste-Anne-de-Portneuf - Après plusieurs années de travail et un effort collectif de la part d'organismes et de citoyens désireux de conserver le site du banc de sable de Ste-Anne-de-Portneuf, le Comité ZIP de la rive nord de l'Estuaire, le Comité côtier Les Escoumins à la rivière Betsiamites et la Municipalité concernée ont rendu public mardi dernier le Plan de protection et de mise en valeur de ce site naturel aux attraits et richesses multiples.

Patricia Lavoie

Réalisé en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles, Hydro-Québec et l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), le Plan de conservation et de mise en valeur rendu public le 28 août dernier vise le développement touristique de cet attrait naturel pour lequel de nombreux intervenants s'inquiètent depuis un certain temps. Aux statuts actuels de zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) d'importance nationale et d'habitat faunique, les organismes à la tête du Plan

de conservation souhaiteraient voir s'ajouter celui de refuge faunique en créant un comité régional composé d'organismes du milieu.

Mise en valeur

Pour mettre en valeur le banc, le comité propose également des actions qui, à court terme, permettront d'en savoir davantage sur les richesses du site dont le Plan de conservation et de mise en valeur touche environ une centaine d'hectares. Évalués à 225 000\$, ces actions consistent notamment en l'aménagement d'un poste d'accueil et de toilettes, à l'installation d'une

signalisation adéquate pour annoncer l'endroit, de même qu'à l'installation de panneaux d'interprétation directement sur le site.

Pour atteindre leurs objectifs, les responsables du projet sont conscients qu'ils devront sensibiliser la population et principalement les ornithologues, les cueilleurs, les adeptes de VTT et les chasseurs. "Nous allons tenter de cohabiter avec les VTT pour trouver un chemin pour éviter de les contraindre complètement", a souligné le maire de Ste-Anne-de-Portneuf, Jean-Marie Delaunay, avant d'ajouter que le but de ce Plan de protection n'est pas de tout bloquer, mais de travailler collectivement afin de faire avancer les choses. Grâce à leurs efforts de développement et de mise en valeur, les comités à la tête du Plan souhaitent également construire un réseau destiné à la pratique d'activités

d'écotourisme. "Nous espérons que les avenues identifiées vont trouver preneur auprès de la population. Nous sommes également ouverts aux ajouts",

a précisé le coordonnateur du Comité côtier, Jean-Marie Belisle, qui espère que les efforts déployés permettront de conserver les acquis.



Jean-Marie Belisle, Nicolas Roy et Jean-Marie Delaunay représentant respectivement le Comité côtier, le Comité ZIP et la Municipalité, ont plusieurs projets complémentaires en tête pour assurer l'avenir de la barre de Portneuf.

Protection des habitats littoraux

8 • QUÉBEC EN JOUR • 13 août 2001

Le Comité ZIP transmettra son savoir

par CHARLOTTE PROUET

Vous avez à cœur la protection de certains secteurs du littoral maritime de la région qui vous semblent précieux, mais vous vous questionnez sur la manière de procéder? Le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire veut pallier à ce manque de connaissances en offrant une formation cet automne.

L'organisme, qui est voué à la concertation sur la protection et la mise en valeur des rives du St-Laurent, souhaite former des gens qui assureront par la suite la prise en charge d'habitats dont les attraits biologiques et physiques méconnus ont un grand potentiel au niveau écotouristique.

Le public en général peut suivre cette formation de trois jours, mais elle est destinée principalement aux intervenants locaux et régionaux tels que les agents de développement, les agents touristiques et les promoteurs.

Les organismes et personnes intéressés peuvent s'inscrire en composant le 296-0404. Les formateurs seront Denis Cardinal et Hans Frederic Ellefson.

L'activité est gratuite, grâce à la participation financière de la Fondation de la faune du Québec, la Fédération québécoise de la pêche, Pêches et Océans Canada et le Comité ZIP.

Les îles de Ragueneau

Par ailleurs, la mise en valeur des îles de Ragueneau est l'un des trois projets qui seront initiés par le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire en cours d'année.

Le plan de travail 2001-2002 de l'organisme représente des investissements de l'ordre de 540 000 \$.

Les deux autres nouveaux projets prévus touchent l'organisation d'un colloque sur les habitats littoraux d'intérêt et la mise en place d'une gestion intégrée des ressources de la Baie Laval, près de Paresville.

D'autres dossiers qui retiendront son attention dans les prochains mois sont déjà en marche, comme l'expérimentation d'une méthode de protection des rives contre l'érosion, le recensement des sites, accès et fenêtres donnant sur le fleuve et la gestion intégrée sur les

rivières aux Anglais et à la Chasse.

Nicolas Roy, coordonnateur du Comité ZIP et géomorphologue de formation, rappelle que les activités de l'organisme vi-

sent notamment l'amélioration des connaissances de l'embouchure du Saguenay jusqu'à Pointe-des-Monts et l'établissement d'un plan d'action et de réhabilitation écologique de cette portion du fleuve.



Nicolas Roy est coordonnateur du Comité ZIP.



Denis Cardinal sera l'un des deux formateurs.

Plan de protection et de mise en valeur du banc de Portneuf

On tiendra une consultation publique

Ste-Anne-de-Portneuf - Le Plan de protection et de mise en valeur du banc de sable de Ste-Anne-de-Portneuf déposé mardi dernier par les organismes à la tête de son élaboration sera soumis à une consultation publique afin que les gens qui le désirent puissent faire des commentaires ou des suggestions.

afin d'améliorer le document et de permettre un développement maximal des richesses de la barre de Portneuf.

Document disponible pour consultation

Le document complet du Plan de protection et de mise en valeur du banc est actuellement disponible pour consultation aux bureaux de la Municipalité de Portneuf. Les personnes qui souhaitent le consulter peuvent se présenter sur place aux heures de bureau.

Patricia Lavoie

La date de cet exercice de consultation a été fixée au mercredi 19 septembre prochain. La rencontre aura lieu à l'Hôtel de Ville de Ste-Anne-de-Portneuf à compter de 19h et s'adresse à l'ensemble des personnes intéressées à émettre leurs opinions et leurs idées



Les personnes intéressées par la protection et la mise en valeur du banc de sable ont rendez-vous à l'Hôtel de Ville le 19 septembre afin de faire valoir leurs idées.

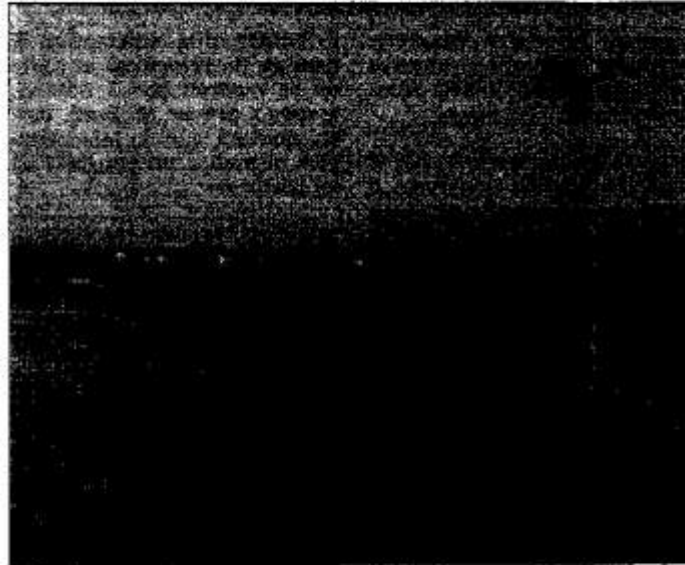
Le comité ZIP consulte à Portneuf

(R.H.) — Le Comité ZIP de la Rive-Nord de l'Estuaire consulte le public ce soir (19 septembre), à 19 h, sur un projet de protection et de mise en valeur du Banc de Portneuf. La rencontre se déroule dans les bureaux de la municipalité de

Sainte-Anne-de-Portneuf. Le maire Jean-Marie Delaunay, le coordonnateur du Comité Zip Nicolas Roy et le biologiste Mario Heppell prendront la parole. Pour plus d'information, contactez Nicolas Roy au 1-877-296-0404.

Protection du Banc de Portneuf

La population demande des améliorations



La population de Sainte-Anne-de-Portneuf a été consultée sur le plan de protection et de mise en valeur du banc de Portneuf. Plusieurs suggestions ont été faites pour impliquer encore plus les citoyens dans la gestion du plan.

Par **PAUL PIGEON**

Le plan de protection et de mise en valeur du banc de Portneuf est généralement bien accueilli. La population demande toutefois certaines améliorations.

C'est devant plus d'une vingtaine de citoyens et citoyennes que le comité Zip de la rive Nord de l'Estuaire et le Comité de gestion de la zone côtière Les Escoumins Berstamites ont présenté les conclusions du plan de développement et de mise en valeur du banc de Portneuf.

Si dans l'ensemble, les participants ont semblé d'accord avec les objectifs poursuivis, plusieurs ont montré leur réticence sur certains aspects du document. Entre autres, la



composition d'un éventuel comité de gestion ne fait pas l'unanimité.

Alors que les auteurs du rapport

parlent d'un groupe formé principalement d'élus et de spécialistes, la population pencherait plutôt pour des représentants de la collectivité qui seraient mieux en mesure d'assurer une gestion et un développement en accord avec le milieu.

Des inquiétudes

D'autre part, certaines inquiétudes ont été soulevées sur l'existence à long terme du banc.

La disparition du banc a été discutée et il semble qu'il faudra surveiller la question au cours des prochaines années.

Le développement touristique proposé pour en améliorer la fréquentation a également été largement commentée. Certains craignent même qu'un développement trop élaboré ferait perdre l'accessibilité aux portneuvois de ce joyau environnemental.

Il est en de même des dizaines d'espèces d'oiseaux qui nichent ou viennent se nourrir sur le banc. La possibilité qu'un développement trop lourd nuise à l'écosystème a été abordée. Il semble qu'il reste encore une bonne marge de manoeuvre dans ce secteur.

Dans un autre cadre, la majorité des participants se sont dits étonnés que le plan de protection et de mise en valeur ait été si peu accessible. Aucune copie officielle n'a été distribuée et seule la consultation était permise. On se demande bien quels sont les secrets qui se cachent derrière une telle attitude.